
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Seizième séance – Mercredi 10 octobre 2007, à 17 h

Présidence de M. Guy Dossan, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Vera Figurek, MM. Jean-Marc Froidevaux, Gilles Garazi, M^{mes} Mary Pallante, Maria Pérez, Alexandra Rys, Andrienne Soutter et M. Olivier Tauxe.*

Assistent à la séance: *M. Patrice Mugny, maire, M. Manuel Tornare, vice-président, M. Rémy Pagani, M^{me} Sandrine Salerno et M. Pierre Maudet, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 27 septembre 2007, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 9 octobre et mercredi 10 octobre 2007, à 17 h et 20 h 30, et pour lundi 15 octobre 2007, à 17 h 30 et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que, lundi prochain, notre Conseil est convoqué pour 17 h 30, et non 17 h, car une séance spéciale du Grand Conseil a lieu dans cette salle juste avant.

3. Questions orales

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. J'ai deux réponses à donner, l'une pour compléter ce qu'a dit hier soir mon collègue Pagani, au sujet des bancs de glace et du prototype installé sur le quai des Eaux-Vives. Le tenancier du prototype paie pour l'usage accru du domaine public, sur la base réglementaire, environ 33 000 francs par saison, pour la location de l'espace, moins les amortissements liés au bâtiment lui-même. Il faut savoir qu'il respecte par ailleurs strictement les dates imposées par le règlement pour la période d'exploitation, soit du 1^{er} mars au 31 octobre. Quant à savoir si nous allons évacuer le prototype, la question se pose, mais la réponse n'a pas encore été donnée. Reste qu'il doit fermer au 31 octobre, parce que c'est la date limite selon le règlement.

Ma deuxième réponse s'adresse au conseiller municipal Pierre Rumo, qui m'a posé hier soir une question sur l'empiètement sur le domaine public relatif au chantier de la rue De-Candolle 2, devant l'ancien Landolt. Comme j'ai eu l'occasion de le lui dire hier en aparté, il s'agit pour une bonne part d'unempiètement sur le domaine privé. Pour la part du domaine public, l'ayant droit a dû requérir une autorisation, qui a été donnée. Mais il se trouve que le chantier a fait l'objet d'un recours qui a prolongé, certes abusivement, l'empiètement sur le domaine public. Les travaux auraient dû s'achever au plus tard en décembre de cette année, me disent mes services, et ils s'achèveront finalement au début de l'année prochaine, en raison du recours. Je confirme mes propos d'hier: un certain nombre de chantiers posent problème, mais nous y sommes particulièrement attentifs, parce que les chantiers ne sont pas très esthétiques et que nous préférons, évidemment, réserver le domaine public à un usage différent que l'entreposage de matériaux.

M. Patrice Mugny, maire. Je réponds à M^{me} Brunier, concernant le recrutement d'un conservateur au Musée d'ethnographie. Si la mention «être titulaire d'un doctorat en ethnologie ou équivalent dans le domaine européen» a disparu dans l'annonce parue dans les journaux, c'est en raison d'un couac dans la retranscription. La seule conséquence de cette erreur, c'est que M. Hainard a dû trier les dossiers – mais ils n'étaient pas très nombreux – des candidats qui n'avaient pas consulté le site internet.

Quant au poste de directeur de la Bibliothèque de Genève, c'est effectivement une formation universitaire complète qui est exigée, mais pas un doctorat. Je me suis renseigné: le poste de direction regroupe plusieurs aspects considérés par tous les professionnels comme essentiels, à savoir gestion d'une structure de 85 collaboratrices et collaborateurs, enjeux patrimoniaux, mise en valeur de ce patrimoine, évolution des métiers de la biblio-économie... Les précédents directeurs de la bibliothèque n'avaient pas de doctorat, mais ils ont montré qu'un bon conservateur, même s'il n'est pas forcément docteur, peut être un excellent directeur. C'est pourquoi le doctorat n'a pas été considéré comme une exigence absolue. Pour information, je signale que toutes les personnes qui avaient postulé ont été entendues et que les propositions de la commission me parviendront sans doute dans les dix jours à venir.

Pour en venir à la succession de M. Hainard, je vous ai répondu hier que je n'en avais pas entendu parler, mon directeur de département non plus. En l'occurrence, un conservateur pour le département Afrique-Amérique a été recruté sur ouverture restreinte, car le directeur du Musée d'ethnographie, en accord avec la direction du département et moi-même, cherchait une pointure scientifique particulière, qu'il ne trouvait pas, semble-t-il, dans le Landernau local. Il l'a trouvée en la personne de Boris Wastiau, qu'il connaissait et qui est réputé internationalement dans le domaine. M. Wastiau est docteur en anthropologie de l'art et a été notamment conservateur au Musée Royal de l'Afrique centrale en Belgique. Cela dit, à l'heure actuelle, il n'y a strictement aucune discussion en cours pour la succession de M. Hainard, que ce soit à propos de ce monsieur ou de quiconque. Le moment venu, toutes les personnes intéressées auront le droit de postuler, et j'espère que nous choisirons, comme d'habitude, la meilleure candidature.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. On m'a posé plusieurs questions hier et j'y reviens. Concernant les pavés de la place du Molard et les langues utilisées pour les inscriptions, l'information a été vérifiée: effectivement, il n'y a pas d'inscription en italien, parce que l'italien ne fait pas partie des six langues usitées aux Nations Unies. En effet, il a été décidé, non pas de mettre toutes les langues de la planète, ce qui aurait été impressionnant, mais de mettre les six langues utilisées au sein des Nations Unies.

En ce qui concerne le fameux banc à l'avenue de Champel, mes services se sont rendus sur place et ont constaté que ce banc avait été enlevé. Toujours est-il qu'il n'appartient pas à mes services de le remplacer, mais au Service des espaces verts et de l'environnement. Nous ferons en sorte, en concertation avec le SEVE, de remettre très rapidement ce banc en place. Cela dit, il faut relativiser le besoin, puisqu'il y a un autre banc dans l'abribus, à quelques mètres de là.

Une question a été posée il y a quelques mois à propos d'un robinet d'eau qui manquerait sur la place des Nations. Je réponds, certes un peu tard, que ce robinet a été installé et qu'aujourd'hui l'incident peut être considéré comme clos. Pour des raisons d'opportunité des chantiers, ce robinet n'avait pas été installé au moment où l'aménagement de la place a été terminé, mais cela a été fait depuis.

J'en viens à la question de M^{me} Soutter concernant la politique qu'entend mener le Conseil administratif pour diversifier les commerces à la place du Bourg-de-Four. Comme vous l'avez constaté, il y a de plus en plus de restaurants et de moins en moins de commerces de proximité. Mes services ainsi que mon prédécesseur Christian Ferrazino avaient essayé de faire en sorte qu'au moins une boulangerie et une épicerie subsistent. Malheureusement, nous avons été un peu roulés dans la farine, si je puis dire, par certains propriétaires qui devaient en principe ouvrir une boulangerie – je parle de l'immeuble qui abritait l'ancienne boulangerie Péclard et où, aujourd'hui, il n'y a malheureusement qu'une pseudo-boulangerie. Nous essayons de rappeler ces propriétaires à leurs engagements, mais c'est visiblement compliqué.

Plus bas, un commerce de disques a également disparu. Des préavis ont été demandés pour créer un escalier intérieur qui vise, semble-t-il, à relier ces locaux au Restaurant du Pied-de-Cochon. Nous nous y sommes fermement opposés, mais en l'état je n'ai aucune nouvelle de ce dossier. Toujours est-il que nous souhaitons, comme nous y obligent d'ailleurs la LDTR (loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation) et la LGZD (loi générale sur les zones de développement), maintenir une certaine diversité des commerces dans chaque quartier de notre ville. Je m'attacherai à faire en sorte que ce soit le cas.

Le président. Le bureau est saisi d'une motion d'ordre du groupe A gauche toute! qui demande de traiter en urgence la motion M-696, inscrite à notre ordre du jour et intitulée: «Contre la disparition des occupations temporaires; pour les droits des chômeurs de longue durée».

M^{me} Salika Wenger (AGT). Cette motion a pour but principal de garantir aux chômeurs de longue durée des occupations temporaires au sein de l'administra-

tion communale. Nous avons pleinement conscience que nous dépendons du droit supérieur, mais pour le moment la nouvelle loi cantonale sur le chômage n'est pas entrée en force et c'est donc l'ancienne qui prévaut. En l'occurrence, nous sommes extrêmement inquiets de voir arriver en commission des propositions de placer des personnes, qui devraient bénéficier d'emplois temporaires, dans des emplois dits «d'économie sociale et solidaire». Ladite économie sociale et solidaire n'étant pas encore définie suffisamment pour que nous sachions ce dont il s'agit, nous restons extrêmement méfiants.

Mais la demande d'urgence, ce soir, a un autre but. Il s'agit d'abord de demander au Conseil administratif de se déterminer sur ce sujet, de nous faire savoir quelle est sa position. D'autre part, il s'agit d'interpeller nos camarades et collègues de l'Alternative et de leur demander s'ils vont enfin nous faire connaître leur position sur ce dossier.

Ici, il me semble important de rappeler un certain nombre de choses en ce qui concerne les emplois temporaires. Les dire et les redire ne me semble pas un luxe! D'abord, depuis 1991, l'emploi a progressé à Genève de 3%, la population active a progressé de 12% et le chômage, dans la même période, a progressé de 147,9%! A la fin août 2006, 2172 personnes étaient au bénéfice des emplois temporaires, soit quasiment 12% des demandeurs d'emplois de ce canton. Parmi ces personnes, 30% ont réussi à retrouver un emploi.

Il nous semble donc important de traiter cette motion en urgence, pour toutes les raisons que je viens de donner, mais surtout et d'abord pour que la population – ainsi que M. Longchamp peut-être – sache quelle est la position de nos camarades de l'Alternative, et si oui ou non ils soutiennent le travail qu'A gauche toute! a fait avec les syndicats à ce sujet.

M. Robert Pattaroni (DC). Monsieur le président, ne pensez-vous pas qu'il faudrait procéder dans l'ordre s'agissant de questions aussi graves que celle qui est posée? Nous savons tous que l'Alternative, mais surtout A gauche toute! considère que la nouvelle loi votée par le Grand Conseil ne convient pas. C'est normal, on est en démocratie. Mais maintenant, puisqu'on ne va pas échapper à la votation populaire, puisque A gauche toute! a œuvré pour que le peuple puisse voter, il me semble qu'il faudrait attendre le résultat!

En outre, nous savons que, du côté d'A gauche toute!, la discussion a été longue et que certains, y compris dans les milieux syndicaux, considéraient que la nouvelle loi n'avait pas que des désavantages, étant donné qu'elle permettrait d'offrir à de nombreuses personnes des possibilités d'emploi qui, jusqu'à présent, n'existaient pas. En effet, le dispositif mis au point est certes imparfait, mais il est quand même très précis et très concret, et les personnes qui ne pourraient que

difficilement trouver un emploi dans l'économie libre pourront en trouver un dans l'économie sociale et solidaire.

En l'occurrence, cette motion d'ordre n'est pas très correcte de la part d'A gauche toute! Je comprends bien qu'il y ait une certaine tension au sein de l'Alternative, mais discutez entre vous, Mesdames et Messieurs, interpellez le Conseil administratif, où l'Alternative me semble assez bien représentée... Demandez au Conseil administratif qu'il s'exprime! En revanche, ne nous prenez pas en otages, surtout à la veille d'une votation. Autrement dit, Monsieur le président, nous discuterons bien sûr de cette motion, mais en temps voulu, c'est-à-dire sans urgence.

M. Alexis Barbey (L). Je voudrais surenchérir sur ce que vient de dire excellemment M. Pattaroni, à propos de la démarche discutable du groupe d'A gauche toute! dans la perspective de la votation populaire. De même, dans la perspective du travail budgétaire que nous sommes en train d'accomplir, il nous semble que les options prises par les magistrats en matière de *personal stop* et d'emplois temporaires doivent être discutées calmement, en respectant le cours habituel des discussions du Conseil municipal. D'autre part, d'un point de vue purement formel, cette urgence nous amènerait à traiter ce soir d'une motion qui pourra être traitée dès lundi prochain, si le Conseil municipal se discipline un peu. Le groupe A gauche toute! ne devrait donc pas trop souffrir de ne pas voir cette urgence votée, urgence que nous refuserons.

M. Simon Brandt (R). Le groupe radical refusera cette urgence. Nous savons bien qu'A gauche toute! n'est plus représentée au Grand Conseil. Ce n'est pourtant pas une raison pour passer son temps à déposer des objets urgents qui ont trait à des problématiques cantonales et qui ne concernent donc pas ce Conseil!

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Il va sans dire que le groupe socialiste partage les préoccupations émises par le groupe d'A gauche toute! Effectivement, il est hors de question que les chômeurs et les chômeuses soient considérés comme des assistés, et nous devons nous battre pour le droit au travail. Toutefois, comme l'a rappelé un des préopinants, le peuple devra se prononcer en la matière, puisque le référendum a abouti. Par ailleurs, nous avons entendu les préoccupations émises récemment par l'ensemble des syndicats. Nous proposons donc d'attendre le résultat de cette votation et de traiter ensuite cette motion dans les perspectives qui nous seront données par le peuple.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Le groupe des Verts ne votera pas l'urgence. Comme les préopinants, nous attendrons le verdict populaire pour traiter de ce sujet, qui est extrêmement important et qui demandera beaucoup d'attention de la part de notre Conseil, s'agissant de la politique qui sera désormais menée en Ville, quel que soit le résultat de la votation populaire. Mais, en l'occurrence, A gauche toute! met la charrue avant les bœufs.

Le président. Je mets aux voix cette motion d'ordre demandant de traiter en urgence la motion M-696.

Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 51 non contre 6 oui.

- 4. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 28 mars 2007 en vue de:**
- la modification de la servitude de limitation de destination des bâtiments à usage de culte ou de toute autre activité cultuelle en une servitude de restriction de droits à bâtir, soit de limitation de destination à usage de logements et équipements sociaux, avec une part majoritaire de logements sociaux pérennes (HBM);
 - la modification de l'assiette de la servitude de passage public à pied existante, côté rue de Carouge;
 - la création d'une servitude d'usage de parc public sur l'arrière de la parcelle;
 - la création d'une servitude de passage public à pied, côté rue de la Maladière, toutes servitudes grevant à charge la parcelle N° 1018 de la commune de Genève, section Plainpalais, sise rue de la Maladière 2/rue de Carouge 108, propriété de l'Eglise protestante de Genève, au profit de la Ville de Genève;
 - la création d'une servitude de passage pour tous véhicules (accès parking) aux 1^{er} et 2^e sous-sols, qui grèvera les parcelles N^{os} 3389, 1011 et 1017 de la commune de Genève, section Plainpalais, propriété de la Ville de Genève, au profit de la parcelle N° 1018 de la commune de Genève, section Plainpalais, propriété de l'Eglise protestante de Genève (PR-546 A)¹.

Rapport de M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio.

Lors de sa séance plénière du 17 avril 2007, le Conseil municipal a renvoyé la proposition PR-546 à la commission des finances. Cette dernière s'est réunie le 13 juin 2007, sous la présidence de M. Jean-Marc Froidevaux, pour étudier cette proposition. Que M. Didier Grosrey qui a assuré la prise de notes de cette séance soit remercié pour sa collaboration.

Préambule

A l'appui de cette proposition du Conseil administratif, il convient de rappeler que l'Eglise protestante de Genève est propriétaire de la parcelle N° 1018

¹ «Mémorial 164^e année»: Proposition, 6494.

de la commune de Genève sur laquelle est érigé le temple de la Roseraie. Ce dernier n'est plus utilisé en temps que lieu de culte, mais notamment comme lieu de rencontre pour les associations. Il connaît un état de dégradation qui nécessiterait des travaux importants. Après réflexion, l'Eglise protestante de Genève a pris l'option de construire deux immeubles de logements, avec des locaux à destination d'activités sociales, et donc de démolir le temple de la Roseraie.

La Ville de Genève, quant à elle, est propriétaire de la parcelle contiguë N° 1017 sur laquelle sont érigés deux bâtiments de logements qui forment avec la parcelle voisine N° 1011 l'ensemble dit «Les Minoteries». L'Eglise protestante de Genève a ainsi besoin de l'accord de la Ville de Genève, comme le relève la proposition soumise au Conseil municipal, pour modifier les servitudes de limitation de destination des bâtiments à usage de culte, de passage public à pied grevant la parcelle N° 1018 au profit de la Ville. Le projet envisagé prévoit la création d'une servitude d'usage de parc public, d'une servitude de passage public à pied et d'une servitude de passage pour tous véhicules aux 1^{er} et 2^e sous-sols garantissant l'accès au parking. La proposition soumise au Conseil municipal vise donc ces objectifs, tout en rappelant l'historique et le déroulement du projet, ainsi que le montage de l'opération et les contreparties négociées, notamment et surtout dans le dessein de fournir des logements et équipements sociaux, avec une part majoritaire de logements sociaux pérennes (HBM).

Séance du 13 juin 2007

Audition de M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement, et de M^{me} Marie-José Wiedmer-Dozio, cheffe du Service d'urbanisme de la Ville de Genève, en présence de M. Rémy Pagani, conseiller administratif

M^{me} Charollais présente la proposition PR-546 sur un support PowerPoint. Elle rappelle que, en janvier 1959, la Ville de Genève a vendu à l'Eglise protestante de Genève la parcelle N° 1018 de 1569 m² pour le prix de 75 000 francs, afin de permettre la construction d'un centre paroissial dans le quartier de la Roseraie, à la condition que la parcelle N° 1018 soit grevée d'une servitude stipulant qu'il ne pourrait y être construit que des bâtiments destinés au culte ou à l'exercice de toute activité culturelle. Cette servitude a alors été inscrite au Registre foncier. Depuis plusieurs années, l'Eglise protestante de Genève a dû renoncer à l'exploitation habituelle du temple de la Roseraie, compte tenu de la faible fréquentation de ce lieu de culte et souhaite donc valoriser sa parcelle par la démolition du temple de la Roseraie et la construction de deux immeubles de logements, avec des locaux à destination d'activités sociales. M^{me} Charollais précise également que le terrain est affecté à la deuxième zone ordinaire.

Compte tenu du fait que l'Eglise protestante de Genève n'exploite plus le temple de la Roseraie comme lieu de culte, mais comme lieu de rencontre pour les associations, les locaux annexes étant loués à la Fondation «Les réfugiés d'hier aident les réfugiés d'aujourd'hui» pour des réunions, une garderie et un lieu d'accueil, elle a choisi l'option de valoriser sa parcelle, plutôt que d'envisager sa vente pure et simple. La servitude de 1959 revêtant un caractère strict, il s'est agi de voir dans quelles conditions et comment celle-ci pouvait être levée.

Ainsi, l'Eglise protestante de Genève fait part de son intention de démolir le temple, de construire des logements et de réserver une surface aux associations (dont celle occupant déjà une partie des locaux) et dépose une demande préalable auprès de la police des constructions de l'ex-Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement le 16 décembre 2004. La Ville de Genève, compte tenu de la pénurie de logements et après constat de l'absence de caractère patrimonial du temple, entre en matière. Toutefois, suite à la présentation du premier projet d'architecture, les services municipaux jugent les gabarits proposés trop importants et soulignent la forte incidence sur les ombres portées et le manque de relation à la rue et aux autres bâtiments.

La Ville pose alors les conditions à la modification de la servitude de culte, à savoir: une partie majoritaire de logements sociaux pérennes (HBM); une diminution des gabarits pour préserver l'ensevelissement et les autres bâtiments; l'aménagement de la cour en espace public; la perméabilité maximal de l'ilot aux piétons et réflexions sur les coins insalubres; la suppression de la rampe d'accès au parking par la rue de la Maladière et accès souterrain par le quai du Cheval-Blanc; le redimensionnement des circulations piétonnes pour un plus grand confort et la confirmation par l'Etat de la possibilité de démolition du temple. Le projet est alors revu et répond notamment aux objectifs sociaux, puisqu'il prévoit un immeuble de 19 appartements HBM d'une surface brute de plancher (SPB) de 2607 m²; un local à vocation sociale (SPB 579 m²); 22 appartements locatifs libres ou PPE (SPB 2863 m²) et de nouvelles servitudes qui seront créées pour assurer le respect des mesures demandées par la Ville de Genève. M^{me} Charollais montre à ce titre les planches du projet portant sur les plans du rez et la coupe longitudinale du projet de construction. Ainsi que les planches résumant les contreparties à la modification de la servitude, à savoir la servitude de restriction de droits à bâtir, soit de limitation de destination à usage de logements et équipements sociaux avec une part majoritaire de logements sociaux pérennes (HBM); la modification de l'assiette de la servitude de passage public existante, côté rue de Carouge; la création d'une servitude d'usage de parc public sur l'arrière de la parcelle; la création d'une servitude de passage public à pied, côté rue de la Maladière, toutes servitudes grevant à charge la parcelle N° 1018 de la commune de Genève, propriété de l'Eglise protestante de Genève, au profit de la Ville de Genève; et, enfin, la création d'une servitude de passage pour tous véhicules (accès parking) aux 1^{er} et 2^e sous-sols qui grèvera les parcelles N°s 3389, 1011 et 1017 de la commune

de Genève, propriété de la Ville de Genève, au profit de la parcelle N° 1018, propriété de l'Eglise protestante de Genève. Le projet final présente donc une forme de mixité et garantit la construction de logements sociaux pérennes. Une convention tripartite entre la Ville de Genève, l'Eglise protestante de Genève et la société promotrice des immeubles permettra de faire respecter les termes de l'ensemble de ces engagements. En résumé, M^{me} Charollais souligne qu'il s'agit d'une opération entrant dans le cadre d'activités que la Ville souhaite développer, dans lesquelles la Ville a la possibilité de jouer un rôle de facilitateur.

Questions des commissaires

En préambule, il convient de noter que M. Rémy Pagani a présenté les lignes de travail de son département et ce sur quoi il entend mettre l'accent. Plusieurs commissaires ont salué le mode de fonctionnement voulu par le magistrat. Toutefois, ce rapport ne rendra pas compte de ces éléments, puisqu'il porte exclusivement sur la proposition PR-546.

A la question d'un commissaire désirant obtenir une explication complémentaire quant à l'accès au parking, il est répondu par M^{me} Charollais que l'accès se fera depuis le quai Charles-Page. M^{me} Wiedmer-Dozio souligne que, sur la question du stationnement, le projet a bien évolué. Il s'est agi de désenclaver le parc et d'éviter les nuisances par rapport aux logements existants. Elle précise également que la Ville a relancé le Canton pour discuter des normes en matière de stationnement et qu'un groupe de travail est constitué. 30% des ménages n'ont pas de véhicule.

M^{me} Charollais précise qu'un plan localisé de quartier n'est pas nécessaire, puisque l'on se situe en deuxième zone ordinaire. Elle répond, par ailleurs, que la Ville n'a pas exercé de droit de préemption, car elle estime qu'elle n'a pas intérêt à se substituer à un acquéreur ayant la même approche que la sienne.

A la question de savoir si les fondations immobilières de droit public ont été approchées puisque l'on construit du HBM, M^{me} Wiedmer-Dozio indique que tel n'a pas été le cas jusqu'à présent, mais qu'une telle démarche pourrait être intéressante, compte tenu du savoir-faire des fondations en matière de logement HBM.

Discussion de la commission

Le président relève la qualité des documents présentés.

Un commissaire d'A gauche toute! (AGT) salue cette proposition et propose de voter sans plus attendre. Un commissaire de l'Union démocratique du centre abonde dans ce sens, car il juge cette proposition encourageante. Celle-ci conci-

lie en effet les intérêts de la Ville et ceux du marché. Une commissaire socialiste remarque que son groupe est également favorable à un vote immédiat et souligne les atouts de ce projet: mixité sociale et logements HBM. Un commissaire démocrate-chrétien se dit favorable à un tel projet.

Un commissaire des Verts (Ve) fait part de sa réticence par rapport au principe de modifier l'ordre du jour, puisque le vote n'y figure pas.

Un commissaire libéral se dit réservé sur l'absence de parking pour deux-roues. Il suggère d'affecter une partie des parkings à cet usage. Une commissaire des Verts se demande ce qu'aurait à gagner la Ville dès lors que le projet impliquerait des entités externes. Plusieurs commissaires soulignent que le principal bénéfice de ce projet consiste en la création de logements. Une commissaire d'AGT rappelle que la commission doit se prononcer uniquement sur le principe des servitudes.

Une autre commissaire socialiste remarque, quant à elle, que la Ville a ici l'occasion d'augmenter la qualité de vie des habitants, grâce aux aménagements et à l'extension de l'espace public envisagés.

Votes de la commission

Le président propose de voter la modification de l'ordre du jour, à savoir le vote de la proposition PR-546.

La modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité moins 3 abstentions (Ve).

Le président met au vote le projet d'arrêté, qui est accepté à l'unanimité. (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio, rapporteuse (S). Mesdames et Messieurs, comme vous l'avez vu, c'est à l'unanimité que la commission des finances s'est prononcée sur ces modifications de servitudes diverses. En l'occurrence, il s'agit pour l'Eglise protestante de construire un immeuble de logements en lieu et place du temple de la Roseraie, qui n'a plus pour vocation d'être un lieu de culte et qui abrite aujourd'hui diverses associations. La proposition qui nous est faite consiste à lever la servitude qui réservait la parcelle exclusivement à un usage culturel et de créer différentes servitudes permettant d'améliorer le projet, notamment par la création d'un espace public plus important et une meilleure liaison de l'ouvrage construit avec le reste du quartier.

Si la Ville de Genève, dans un premier temps, était réservée face au projet, un consensus a finalement été trouvé, puisque ce projet va permettre la construction

Proposition: servitudes à la rue de la Maladière 2/rue de Carouge 108

d'un peu plus de 50% de logements HBM, répondant ainsi aux besoins prépondérants de la population. D'autre part, les associations logées aujourd'hui se verront octroyer des locaux dans le nouveau bâtiment.

Au nom du groupe socialiste, je relèverai surtout que la Ville de Genève a joué un rôle de facilitateur, nous a-t-on dit, entre les promoteurs et la collectivité publique. Au final, ce partenariat permet la construction de logements sociaux, ce dont nous ne pouvons que nous réjouir. Raison pour laquelle le Parti socialiste acceptera évidemment cette proposition.

Premier débat

M. Robert Pattaroni (DC). Notre groupe se réjouit de cette proposition et estime que c'est une bonne façon de tenir compte de l'évolution de la situation. Ce bâtiment avait une affectation et aujourd'hui on se rend compte qu'il est préférable de lui en donner une autre, qui est une affectation sociale. Nous serons attentifs, et nous espérons bien que le magistrat Pagani le sera aussi, à ce que l'association actuellement logée dans le temple puisse retrouver un local, sachant qu'elle mène des activités méritantes de formation et d'accueil pour des personnes défavorisées. Nous vous encourageons donc, Mesdames et Messieurs, à accepter cette proposition.

Cela dit, je ferai deux remarques tout à fait personnelles. Premièrement, comme vous le savez, le Parti démocrate-chrétien ne renie pas sa référence chrétienne et nous sommes particulièrement heureux qu'une Eglise ait pris la décision de faire évoluer l'un de ses lieux d'activité fondamentale, un lieu de culte, en considérant qu'aujourd'hui il est plus important, d'un point de vue humain, de consacrer la parcelle à des logements et des activités. Bravo!

Ma deuxième remarque est impertinente et toujours aussi personnelle: il serait heureux que certains propriétaires qui ont la chance d'avoir des bâtiments confortables, mais inoccupés, s'inspirent de cet exemple. Du moment qu'un bâtiment ne peut plus être utilisé comme prévu, il serait heureux que les propriétaires décident de discuter avec la Ville pour créer des logements. Ce serait là, à mon avis, une bonne idée!

M. Jacques Hämmerli (UDC). La population genevoise souffre d'un déficit de logements, cela a été dit. Il faut donc saluer l'attitude des autorités religieuses qui, d'entente avec la Ville, mettront à la disposition des membres les plus faibles de notre société des logements, comme cela eût dû être fait il y a quelque 2000 ans en Palestine!

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Face à la pénurie de logements qui sévit actuellement, le groupe des Verts salue cet exemple de collaboration entre la Ville et l'Eglise protestante, et cette opération consistant à modifier diverses servitudes. Cela démontre bien que la Ville peut agir en faveur de la création de logements, et sans investir un sou.

Nous soulignons également que les conditions posées par la Ville, et qui ne sont pas des moindres, ont toutes été acceptées par le promoteur, à savoir une bonne part de logements sociaux pérennes, la diminution des gabarits, un aménagement de l'espace public et le redimensionnement de la circulation piétonne. A la faveur de ces éléments, le groupe des Verts votera cette proposition.

M. Olivier Fiumelli (R). Le Parti radical salue ce projet qui permet de créer 22 logements libres ou en PPE, 19 logements subventionnés HBM, des locaux à vocation sociale, et tout cela sans qu'il en coûte un centime à la collectivité. Nous vous recommandons donc, Mesdames et Messieurs, d'approuver ce projet.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Sans ajouter à ce qui a été dit, je voudrais vous donner quelques informations complémentaires. Ce terrain appartenait à l'époque à la Ville de Genève, qui l'avait cédé à l'Eglise protestante pour le culte, comme l'a rappelé M. Pattaroni. Aujourd'hui, l'Eglise protestante a donc décidé de se défaire du lieu de culte, qui n'était plus très utilisé, et d'y mettre du logement, en particulier du logement social. C'est la raison pour laquelle votre Conseil va voter la levée des servitudes inscrites pour protéger le don fait à l'Eglise protestante.

Cela étant, je voulais m'assurer que l'entente générale qui a prévalu autour de ce dossier se poursuive et que des écrits restent. En effet, vous vous souvenez peut-être du projet de la Voie-Creuse, où on nous avait promis beaucoup de choses et où, de vente en revente, les promoteurs se sont finalement défaits de leurs engagements.

C'est dire que, dans le cas présent, je me réjouis de pouvoir vous lire la lettre suivante, qui m'a été adressée par l'Eglise protestante de Genève: «En effet, l'Eglise protestante de Genève, propriétaire actuel de la parcelle et des bâtiments cités sous rubrique, s'engage formellement à donner toute priorité à la Fondation pour le logement social de la Ville de Genève pour ce dossier. De plus, l'EPG s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires afin que le promoteur acquéreur (Implénia Development SA) donne également pour ce dossier toute priorité à la Fondation pour le logement social de la Ville de Genève. (...) La responsable de ce dossier chez Implénia a déjà confirmé cet engagement à M^{me} Isa-

belle Charollais...» Celle-ci étant la responsable de ce dossier et ma codirectrice. Voilà pour cet engagement, qui a été scellé dans les accords notariés.

Enfin, l'auteur de la lettre ajoute: «L'EPG remercie M^{me} Charollais du professionnalisme exemplaire et de la diligence qu'elle apporte pour la réussite de ce projet.» Je me permets de souligner cette phrase, parce que la codirection et l'ensemble des personnes qui travaillent dans mon département se donnent corps et âme à notre municipalité, et c'était l'occasion de le relever et de les remercier.

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est adopté à l'unanimité.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif et l'Eglise protestante de Genève, relatif à la modification et à la création de servitudes sur la parcelle N° 1018 de la commune de Genève, section Plainpalais, propriété de l'Eglise protestante de Genève, et à la création d'une servitude sur les parcelles N°s 3389, 1011 et 1017 de la commune de Genève, section Plainpalais, propriété de la Ville de Genève,

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Sous réserve de la délivrance de l'autorisation de construire définitive par le Département des constructions et des technologies de l'information, pour un projet répondant aux conditions fixées par la Ville de Genève, notamment en ce qui concerne la part majoritaire de logements sociaux type HBM pérennes, l'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif et l'Eglise protestante de Genève, aux termes duquel:

- la servitude de limitation de destination des bâtiments servant au culte ou à l'exercice de toute activité cultuelle, inscrite sous PjA 252 le 11 février 1959 en faveur de la Ville de Genève, sera transformée en une servitude de restric-

tion de droits à bâtir, soit limitation de destination à usage de logements et équipements sociaux, avec une part majoritaire de logements sociaux pérennes (HBM);

- l’assiette de la servitude de passage public à pied, inscrite sous Pj 5816 le 17 juillet 2001 en faveur de la Ville de Genève, sera modifiée;
- une servitude d’usage de parc public sera créée;
- une servitude de passage public à pied sera créée côté rue de la Maladière, selon les quatre feuillets du plan de servitude provisoire N° 50, dressé par M. Christian Haller, géomètre officiel, daté des 15 et 26 mars 2007, servitudes qui grèveront la parcelle N° 1018 de la commune de Genève, section Plainpalais, sise rue de la Maladière 2/rue de Carouge 108, propriété de l’Eglise protestante de Genève, au profit de la Ville de Genève;
- une servitude de passage public pour véhicules, s’exerçant sur les 1^{er} et 2^e sous-sols des parcelles N^{os} 3389, 1011 et 1017 de la commune de Genève, section Plainpalais, propriété de la Ville de Genève, sera créée en faveur de la parcelle N° 1018, même commune, même section, propriété de l’Eglise protestante de Genève, permettant ainsi l’accès au parking, selon les feuillets 3 et 4 du plan de servitude provisoire N° 50 dressé par M. Christian Haller, géomètre officiel, en date du 15 mars 2007 dont la contrepartie financière reste à fixer,

est approuvé et le Conseil administratif est autorisé à le convertir en un acte authentique.

Art. 2. – Le Conseil administratif est autorisé à entreprendre et finaliser toutes les démarches nécessaires au report ultérieur, sur l’une ou l’autre des futures parcelles à constituer, issues de la division de la parcelle N° 1018, des servitudes inscrites et à inscrire sur ladite parcelle, conformément à la présente proposition. Dans ce cadre, le Conseil administratif est autorisé à élaborer les pièces et documents ad hoc et à les convertir en actes authentiques.

Art. 3. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toutes servitudes à charge et au profit des parcelles mentionnées dans l’accord visé sous l’article premier, ainsi que celles liées aux futures parcelles issues de la division ultérieure de la parcelle N° 1018.

Un troisième débat n’étant pas réclamé, l’arrêté devient définitif.

5. Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la pétition intitulée: «En faveur de la professionnalisation de la Ludothèque de la Vieille-Ville et environs» (P-188 A)¹.

Rapport de M^{me} Martine Sumi.

La pétition a été renvoyée par le Conseil municipal en date du 16 décembre 2006 à la commission des pétitions qui l'a renvoyée à son tour à la commission sociale et de la jeunesse lors de sa séance du 15 janvier 2007.

La commission sociale et de la jeunesse, sous la présidence de M^{me} Anne Moratti Jung, a étudié la pétition P-188 lors des séances des 8 et 22 février 2007.

La rapporteuse remercie M^{me} Jacqueline Meyer pour ses excellentes notes de séances.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 8 février 2007

Audition des pétitionnaires et animateurs de la Maison de quartier Chausse-Coq: M^{me} Doris Keller, animatrice, M. Georges Lambert, bénévole à la ludothèque de 2003 à 2005, et M. Jean-Dominique Lormand, président de l'Association des habitant-e-s du centre et de la Vieille-Ville

La ludothèque de la Vieille-Ville est une association créée en 1983, mais elle a commencé son activité en 1986. La subvention couvre les frais de base, toute la gérance étant bénévole.

En 2000, l'association a appris qu'il n'était plus possible de continuer dans la direction du bénévolat. Toutes les ludothèques se sont mises ensemble pour trouver une solution. En 2002, un projet a débouché sur la professionnalisation de quatre d'entre elles dans les quartiers les plus défavorisés, selon les pétitionnaires. Ce processus devait normalement continuer, mais ils ont appris que, pour la rentrée 2007, c'était supprimé. Si cela est confirmé, les ludothèques devront fermer, car il n'y a plus assez de bénévoles.

La pétition a pour but de faire en sorte que la ludothèque de la Vieille-Ville puisse rester ouverte grâce à la professionnalisation.

¹ «Mémoire 164^e année»: Commission, 4011.

En 2005, 127 familles fréquentaient régulièrement la ludothèque. Quatre écoles profitaient des activités organisées qui ont, malheureusement, dû cesser faute de bénévoles.

Huit associations de la Vieille-Ville fonctionnent déjà avec des bénévoles, mais cela se perd. L'exemple de cette ludothèque est parlant, car ce sont les mêmes personnes qui travaillent bénévolement depuis quelque vingt ans au service du quartier. L'objectif majeur de l'association des habitant-e-s du quartier est de maintenir la qualité de vie dans la Vieille-Ville.

Il y a, dans la Vieille-Ville, également des familles modestes qui y vivent et la ludothèque est un des éléments sociaux qu'il faut absolument maintenir. Le Service de santé de la jeunesse signale du reste des problèmes de violence dans les écoles.

Lors des questions, un commissaire constate que, après vingt ans de fonctionnement, les personnes en place n'arrivent plus à en motiver de nouvelles. En fait, ce sont toujours les mêmes dames qui sont là depuis plus de vingt ans. Il y a six bénévoles et la charge est très importante. La ludothèque coûte environ 20 000 francs par année; la professionnalisation reviendrait à 60 000 francs par année, avec deux personnes se partageant un plein temps.

Jusqu'en 2005, l'ouverture se faisait à raison de deux fois par mois pour chaque association, à raison d'une à deux heures; pour les usagers, elle est toujours de deux fois par semaine. Depuis la rentrée 2006, l'ouverture aux associations a cessé mais la ludothèque demeure offerte pour le public le mardi après-midi et le mercredi matin.

L'inscription est de 5 francs par année pour l'accueil des enfants et de 40 francs par année pour l'emprunt de jeux.

Un des pétitionnaires s'étonne de ce qu'une ludothèque ne soit pas professionnalisée comme cela avait été promis.

En plus de l'ouverture aux jeux, la ludothèque est responsable de l'animation à deux fêtes de quartier pendant l'année.

L'activité intergénérationnelles autour du jeu est soulignée comme étant très importante et enrichissante.

Une commissaire se demande s'il serait envisageable de demander une cotisation un peu plus importante aux parents pour obtenir les 60 000 francs nécessaires à la sauvegarde de l'institution. Question à laquelle il lui est répondu que ce serait bien que la Ville s'occupe aussi des habitant-e-s de la Vieille-Ville, car ceux-ci paient aussi des impôts.

La plupart des enfants viennent tout seuls à la ludothèque, c'est important qu'elle ne soit pas trop éloignée de leur domicile.

Certains commissaires expliquent que, lorsque le premier crédit pour trois ludothèques avait été voté, certains conseillers municipaux l'avaient accepté du bout des lèvres, pensant à l'étape suivante, soit la municipalisation des ludothèques. Maintenant, si on répondait favorablement à la pétition, est-il imaginable de ne pas professionnaliser toutes les ludothèques?

Un des pétitionnaires exprime son souhait que toutes les ludothèques soient traitées de la même manière, soit de manière équitable. La pétition a aussi pour but de s'interroger sur l'avenir des ludothèques.

Un commissaire s'interroge de savoir si les enfants de plus de 9 ans ont encore l'envie de fréquenter les ludothèques. Ce à quoi les pétitionnaires invitent la commission à venir passer un mardi après-midi pour voir ce qui se passe à la ludothèque.

Séance du 22 février 2007

Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, et de M^{me} Simone Irminger, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance

M. Manuel Tornare remarque tout d'abord qu'il n'est pas, par principe, opposé à la demande des pétitionnaires, mais il souligne que la situation budgétaire s'annonce difficile en raison, notamment, des transferts de charges qui pèseront lourdement sur le budget. L'excédent de recette attendu servira avant tout à compenser ceux-là et à financer le remboursement de la dette. Il constate que les responsables du secteur de la petite enfance se montrent particulièrement inquiets. Les engagements pris dans ce domaine seront difficiles à tenir. Par conséquent, la nécessité de faire des choix s'impose, même si, dans la ville de Piaget, nul ne doute de l'utilité des ludothèques.

M^{me} Simone Irminger communique tout d'abord quelques informations générales sur les ludothèques:

- la Ville compte 11 ludothèques, dont quatre sont professionnalisées (1, 2, 3 Planète, Servette, Saint-Jean et Plainpalais-Jonction);
- elles sont gérées par des comités de bénévoles, d'une part, et parfois des ludothécaires professionnel-le-s, d'autre part (200%, pour 3 à 4 personnes);
- la professionnalisation permet une extension des heures d'ouverture;
- les ludothécaires salarié-e-s sont formé-e-s de manière plus poussée que leurs collègues bénévoles;
- la contribution des ludothèques à l'intégration des enfants dans le tissu social est importante. La formation comprend une semaine de stage, dont 84 heures

de tronc commun (avec les moniteurs et monitrices de maison de quartier par exemple) et 120 heures de spécialisation, pour un coût de 5000 francs par personne;

- les ludothèques constituent un outil de politique sociale, doté d'un budget en évolution (540 000 francs en 2004, 760 000 francs en 2005 et 820 000 francs en 2006);
- l'essentiel des charges est constitué par les salaires.

Elle explique, revenant à la pétition proprement dite, que les ludothèques professionnelles sont implantées dans les zones les plus densément peuplées (une carte démographique de la ville circule parmi les commissaires). Or la ludothèque de la Vieille-Ville n'est pas implantée dans une zone densément peuplée. Par conséquent, cette structure n'est pas professionnalisée. Il est à noter que d'autres secteurs, plus densément peuplés, tels les Pâquis ou les Eaux-Vives, pourraient être considérés comme prioritaires dans l'éventualité d'une extension de la professionnalisation des ludothèques. Toutefois, cette extension n'est pas envisagée, en raison de la nécessité de maintenir l'enveloppe budgétaire de 2007 au niveau de 2006.

Une commissaire demande sur quels critères les quatre ludothèques professionnelles ont été instituées au départ. S'agissait-il uniquement de critères démographiques? A-t-on répondu à une demande des ludothèques elles-mêmes?

M^{me} Simone Irminger indique que, dans chaque cas, les services ont travaillé en concertation avec la coordination des ludothèques. Durant cette phase de définition des critères, on a également fait appel aux relais situés dans les quartiers (par exemple les maisons de quartier). Eu égard à sa position, la coordination des ludothèques n'a pas participé à la prise de décision finale.

Une commissaire demande si la professionnalisation de la ludothèque de la Vieille-Ville ne peut avoir lieu uniquement en raison d'un manque de moyens financiers.

M^{me} Simone Irminger admet que la ludothèque de la Vieille-Ville a sans doute besoin de renforcer ses moyens, que cette institution accueille de nombreux enfants et que les personnes responsables font un travail remarquable, à la limite du bénévolat.

Les commissaires ont, entre les deux séances consacrées à l'examen de la présente pétition, pris connaissance du rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'étudier la proposition PR-366 du Conseil administratif du 27 octobre 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire de 220 000 francs destiné à couvrir les frais de formation, ainsi que l'extension des prestations et des ouvertures pour trois ludothèques de la Ville de Genève.

Une commissaire note que les pétitionnaires avaient déclaré, lors de leur audition, que la Vieille-Ville était un quartier aisé. Serait-il par conséquent possible de faire participer davantage les parents en relevant, par exemple, le montant des cotisations?

M. Manuel Tornare remarque qu'une telle politique ne serait pas acceptable, en raison notamment du principe de l'égalité de traitement.

Mme Simone Irminger note que les ludothèques, tout comme les bibliothèques, reposent sur le principe du libre accès. Lorsque des participations sont demandées, celles-ci demeurent très modiques. De plus, elle observe que tous les quartiers connaissent des disparités de revenus entre habitants.

Un commissaire demande quel est le coût des ludothèques et quel est leur taux de fréquentation. Observe-t-on des différences d'un établissement à l'autre?

M^{me} Simone Irminger indique que, en 2004, les 11 ludothèques étaient bénévoles. Le budget de l'ensemble s'élevait à 540 000 francs, répartis à peu près équitablement entre chaque établissement (non inclus le coût des locaux, chauffage, etc.). Les ludothèques exclusivement bénévoles ont un coût de fonctionnement limité. Il s'agit essentiellement de pourvoir à la formation des bénévoles, à l'acquisition de jeux, à l'organisation d'événements et, parfois, à l'indemnisation d'heures de présence. Concernant les taux de fréquentation, aucun chiffre précis n'est disponible en raison de la libre fréquentation de ces lieux. En revanche, s'agissant d'accueil institutionnel (activités parascolaires, etc.), il n'est pas rare d'enregistrer une fréquentation de 60 à 70 enfants au cours de certaines journées. Cette fréquentation varie d'une ludothèque à l'autre.

Un commissaire demande si l'on peut s'attendre à ce que d'autres ludothèques rejoignent celle de la Vieille-Ville dans sa demande.

M^{me} Simone Irminger indique qu'il a toujours été clairement dit que le recours à du personnel professionnel supposait des prestations élargies (doublement des heures d'ouverture, ouverture le samedi matin et pendant les vacances). Certaines ludothèques, comme celle du Grand-Saconnex, ne sont pas intéressées par une telle évolution. La professionnalisation est en revanche souhaitée par d'autres (Pâquis, Eaux-Vives). Dans le cas de la Vieille-Ville, les pétitionnaires ont avant tout le souci de pérenniser la structure, dans un contexte de pénurie de bénévoles.

Un commissaire demande ce qu'il adviendrait si le Conseil municipal approuvait la pétition. Le magistrat lui indique que l'on irait sans doute vers un dépassement.

Une commissaire demande quelle est l'origine des ludothèques. Pourquoi ces structures ont-elles intégré le dicastère du social? Elle observe que les principaux utilisateurs proviennent des écoles ou des maisons de quartier. Pourquoi les ludo-

thèques ne seraient-elles pas rattachées aux bibliothèques ou aux médiathèques, ou encore aux maisons de quartier?

Le magistrat est d'avis que nombreux sont ceux qui envisagent une refonte des départements, mais que les problèmes budgétaires demeurent. Les ludothèques ont été développées dans les années 1980, sous l'égide de M. Guy-Olivier Segond, dans l'esprit de Piaget. L'enjeu était de favoriser l'accès démocratique aux jeux. Aujourd'hui, ces structures permettent aussi de préserver les enfants de la dangerosité de certains jeux vidéo.

Un commissaire remarque qu'il convient de souligner le travail des ludothèques dans le domaine de la prévention. Pour permettre de remédier aux problèmes budgétaires, il se demande s'il ne serait pas envisageable, dans un esprit consensuel et pragmatique, d'aller vers davantage d'ouverture dans le financement.

M. Manuel Tornare estime que l'on pourrait développer des partenariats avec des personnes privées (par exemple Caran d'Ache). Il observe que de tels partenariats existent déjà. Il se dit ouvert à mener une réflexion en ce sens. Il constate toutefois que ce type de financement est rarement pérenne.

Une commissaire remarque que l'accès aux bibliothèques et aux musées est largement gratuit. Elle souligne que la généralisation de l'accès gratuit aux jeux suppose une réelle volonté politique.

Une autre se demande comment il serait possible d'encourager le bénévolat, de réactiver les comités.

M^{me} Simone Irminger note que cette question se pose en permanence. Comment, en effet, remotiver les personnes? On observe, généralement, que les bénévoles appartiennent au cercle des proches des usagers. Par conséquent, l'engagement des personnes ne dure qu'un temps. Il est important de motiver les comités. C'est pourquoi M. Manuel Tornare les rencontrera la semaine suivante.

Une commissaire demande s'il a été envisagé de lancer des appels aux bénévoles par voie de presse. M. Manuel Tornare indique que les aîné-e-s constituent un vivier de bénévoles. D'une manière générale, il convient de rappeler que l'encadrement des bénévoles doit être strict. Cela demande beaucoup de temps aux professionnels.

Un commissaire demande quel est le rayon d'action géographique de la ludothèque de la Vieille-Ville. M^{me} Simone Irminger indique que cela recoupe les secteurs de Rive, Cité et Vieille-Ville.

La présidente demande si, dans le fonctionnement des ludothèques professionnalisées, les bénévoles côtoient les professionnel-le-s. M^{me} Simone Irminger explique que tel n'est pas le cas. On évite de confier une même tâche conjointement

tement aux bénévoles et aux professionnels. La ligne de démarcation est stricte entre, d'un côté, les comités animés par des bénévoles et, de l'autre côté, les ludothécaires salariés.

La présidente se demande si les moyens ne pourraient pas être employés autrement, en répartissant les ludothécaires dans tous les établissements et en leur adjoignant des bénévoles recrutés, par exemple, parmi les aîné-e-s. M^{me} Simone Irminger remarque que cette question a été posée lors de la dernière assemblée du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire. Certains ont suggéré que l'encadrement du parascolaire soit renforcé au moyen d'animateurs bénévoles. Cette idée est certes séduisante, mais sa mise en pratique est difficile.

M. Manuel Tornare note que la crainte de la fermeture de la ludothèque de la Vieille-Ville ne doit pas, à elle seule, conduire à accepter la pétition. Il déclare que les motifs invoqués par les pétitionnaires ne sauraient conduire à la fermeture de cet établissement.

La présidente demande si, dans le cas de la ludothèque de la Vieille-Ville, un partenariat avec l'école voisine serait envisageable. Est-il imaginable d'augmenter le montant des cotisations ou de facturer le prêt des jeux?

M^{me} Simone Irminger observe que l'utilisation par les écoliers et les écolières s'opère exclusivement dans le cadre parascolaire. Le coût du prêt de jeux est marginal en regard de celui de l'accueil des enfants. Cet accueil ne s'apparente pas à de la garderie, puisque les enfants sont presque toujours accompagnés par les parents.

M. Manuel Tornare relève que d'autres pistes de financement pourraient être trouvées en renonçant, par exemple, à la gratuité systématique des obsèques.

Un commissaire demande s'il existe une étude sur la fréquentation des ludothèques. Les gens se rendent-ils dans des ludothèques situées en dehors de leur quartier? Il remarque qu'il pourrait être intéressant de regrouper les structures en trois ou quatre grands centres très dynamiques.

M^{me} Simone Irminger remarque qu'il n'existe pas de chiffres précis sur cette question. Cependant, les ludothécaires ont pu observer que la plupart des enfants habitaient à proximité du lieu. Elle relève que les 11 ludothèques ont été créées dans un contexte budgétaire plus favorable. La tendance actuelle privilégie le regroupement des structures, telles que les maisons de quartier, les restaurants scolaires, les ludothèques (par exemple sur la parcelle du Foyer de Sécheron).

A la suggestion d'un commissaire, le magistrat rappelle que le mécénat, à Genève, ne constitue pas une source de financement pérenne. Il note que les donations et les dations sont une source de financement intéressante. Celle-ci mériterait d'être mieux valorisée.

Une commissaire remarque qu'il n'est pas possible d'emprunter des jeux dans une ludothèque autre que celle où l'on est inscrit. Il est de toute façon peu pratique pour les parents d'accompagner leurs enfants dans une ludothèque très éloignée de leur domicile.

Une commissaire aimerait savoir si le nombre de ludothèques sera de toute façon augmenté. M^{me} Simone Irminger estime que la couverture du territoire est suffisante actuellement. Elle note qu'il devrait être possible de débloquer un budget de 150 000 francs en 2008.

L'audition est suivie de la discussion et la présidente rappelle que, si les termes d'une pétition ne conviennent pas, l'objet peut être transformé en motion ou en résolution. Elle remarque que les pistes identifiées au cours des travaux pourraient être reprises sous une forme ou une autre.

Une commissaire estime, en effet, qu'il n'est pas envisageable d'accepter la pétition en l'état, compte tenu des moyens à disposition. Elle se dit néanmoins rassurée par les propos du magistrat, selon lesquels le manque de moyens ne saurait entraîner une fermeture définitive de la structure. Elle note qu'il est parfois envisageable de fermer temporairement un établissement, le temps d'une réorganisation.

Un commissaire fait part de son intention de prendre ses responsabilités, en optant pour la moins mauvaise solution, soit le classement de la pétition. Il estime que, au-delà de la question financière, il apparaît que les conditions de la professionnalisation de cette ludothèque ne sont pas réunies. Il note que, dans les autres cas de professionnalisation, les projets répondaient à une dynamique existante. Or il semble qu'il s'agisse ici, au contraire, de créer une sorte d'effervescence. De plus, il souligne que l'acceptation de cette pétition ne manquerait pas d'entraîner des demandes similaires de la part des autres ludothèques. Enfin, il souligne que l'on ne peut tout accepter et qu'il convient de faire des choix, dans le respect des priorités. Une autre commissaire souscrit aux arguments de son collègue, mais souhaite toutefois qu'une discussion ait lieu en séance plénière.

Un commissaire constate que les finances ne permettent pas de donner satisfaction aux pétitionnaires. Il se demande néanmoins s'il ne serait pas possible d'envisager d'autres pistes, tel que le recours aux emplois temporaires du chômage.

Un autre commissaire se range aux arguments favorables au classement. Il annonce que son groupe votera en ce sens et se dit opposé à une transformation de la pétition en un autre objet.

Une troisième commissaire se dit en accord avec les propos des préopinants. Elle annonce qu'elle demandera le classement de la pétition. Elle attire l'attention de ses collègues sur le fait que la professionnalisation des bénévoles représente

Pétition: ludothèque de la Vieille-Ville

un coût et, dans une certaine mesure, un investissement relativement élevé. Par conséquent, il faudrait éviter que la professionnalisation ne s'adresse à des bénévoles approchant l'âge de la retraite.

Une commissaire se dit favorable à la suggestion consistant à donner une suite à cette pétition, sous la forme d'une motion ou autre. Elle estime que cette pétition est l'occasion de souligner et de renforcer l'existant. Elle juge important d'envoyer un signal positif en direction des pétitionnaires.

Ce à quoi un commissaire rétorque que, en accédant aux demandes des pétitionnaires, on contribue du même coup à démotiver d'autres bénévoles. Il se dit très favorable au classement. Il estime qu'il faut, par ailleurs, revoir le concept même des ludothèques. Ne va-t-on pas trop loin en mettant à disposition gratuitement une telle abondance de jeux?

Deux derniers commissaires se déclarent favorables au classement, estimant que le Conseil municipal doit limiter son domaine d'intervention au financement. Le fonctionnement et la gestion sont du ressort de l'exécutif.

Vote

La présidente met aux voix la décision de classer la pétition.

Le classement de la pétition P-188 est accepté par 10 oui (2 Ve, 2 S, 1 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC) et 2 abstentions (AdG/SI).

Annexe: texte de la pétition



au secrétariat du Grand Conseil
et du conseil municipal
Case postale 3970

1211 Genève 3

Genève, le 30 juin 2006

Mesdames, Messieurs,

Les associations du Centre et de la Vieille-Ville ont été très surprises d'apprendre que la ludothèque Vieille-Ville & Centre (école de F.-Hodler) n'a malheureusement toujours pas obtenu la professionnalisation.

Ce 3^{ème} report n'est pas motivant pour les personnes y travaillant bénévolement depuis de nombreuses années. Après 20 ans de bénévolat, elles commencent à s'essouffler ; or, devenir professionnelle serait une nouvelle motivation, mais surtout un plus pour le quartier avec des avantages certains, dont :

- augmentation des heures et jours d'ouvertures
- collaboration plus étroite avec différentes associations du Centre et de la Vieille-Ville, ainsi que du parascolaire
- augmentation de l'effectif, apport de nouvelles idées.
- continuité et amélioration des tâches accomplies

Suite à ce nouveau report, la ludothèque a informé dernièrement les groupes et institutions profitant d'un horaire d'accueil particulier, que ce service ne serait plus assuré dès le mois de septembre 2006.

Nous osons espérer que la prochaine demande sera enfin la bonne. Nous pensons que le Centre-Ville a autant besoin d'une ludothèque professionnelle que d'autres quartiers de la ville de Genève. Les enfants du quartier adorent venir y jouer, y rencontrer des camarades, et ce malgré de nombreuses activités extrascolaires. Les associations en profitent toute l'année et le taux de participants ne cesse de croître.

-2-

En annexe, nous vous faisons parvenir une pétition en faveur de ce qui précède et dans l'attente de vos nouvelles, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos respectueuses salutations.

Association des parents d'élèves
Isabella Leonardi-Rutz, présidente



Association des habitants (AHCVV)
Jean-Dominique Lormand, président



Association de la Vieille-Ville
André Fischer, président



Maison de Quartier Chausse-Coq
Doris Keller, animatrice



Association des restaurants scolaires
pour le comité: Vanna Atdjian Paganelli



Association de la Madeleine
Paola Leoni Notari



AH-ZPRR-VV

Louis-Charles Lévy, président



pour l'association
Didier Roulet, président



cc: Mme S. Irminger, direction Service des écoles

Annexes: pétitions avec  signatures
copie de lettre au Service des écoles
liste d'adresses des associations

Premier débat

M^{me} Marie-France Spielmann (AGT). Mesdames et Messieurs, notre groupe A gauche toute! ne soutient pas le sort qui a été fait à cette pétition. Bien sûr, notre Conseil peut classer cette pétition, mais aucun des nombreux problèmes soulevés par celle-ci n'aura trouvé de solution. Voilà plus de vingt ans que des personnes bénévoles s'investissent en faveur de la ludothèque de la Vieille-Ville. Le classement de cette pétition va mettre un terme aux activités de la ludothèque, qui ne peut plus faire face aux demandes. Celles-ci émanent de jeunes, mais aussi d'adultes, puisque 127 familles fréquentent régulièrement la ludothèque. Quatre écoles sont concernées par cette ludothèque. En fait, tout le monde joue, quel que soit son âge, son appartenance sociale et même son quartier d'habitation! Pour nous, la ludothèque est un lieu d'apprentissage des civilités, un lieu où chaque enfant va avec plaisir.

La responsable de la ludothèque de la Vieille-Ville est l'initiatrice de la formation des ludothécaires: elle fait partie du groupe de travail qui a mis en place cette formation. Elle participe à de nombreuses prestations, comme celles des fêtes nationales des jeux, de la Fête des écoles, des journées «Les jeux dans la ville». La professionnalisation de la ludothèque de la Vieille-Ville répond donc à un besoin, non seulement pour les enfants, mais aussi pour le quartier et sa vie associative. Au moment où, de toutes parts, on se plaint de l'omniprésence de la violence, y compris à l'école, il serait temps que nous autres, adultes, premiers responsables de cette évolution aux conséquences néfastes, prenions nos responsabilités. La question n'est pas seulement financière: elle touche à la construction de notre société, à la formation, à l'équilibre de nos jeunes. Sur le plan financier, fermer les ludothèques, couper l'élan de la participation active des bénévoles, coûtera bien plus cher à la société que les sommes engagées pour la formation.

Alors que nous savons – ou devrions savoir – l'importance des activités ludiques dans la formation, comme l'a démontré Piaget, on trouve trop cher le soutien aux ludothèques, qui favorisent le lien social, la qualité de vie, le respect humain. On trouve trop cher de soutenir des bénévoles dans leurs activités en faveur de la jeunesse, activités offrant d'autres perspectives que la société construite sur le mercantilisme, la domination et la violence. A la ludothèque du centre et Vieille-Ville, il ne s'agit pas seulement de jeux, je le répète, mais aussi de fêtes de quartier, de vie associative. Deux fêtes sont organisées dans la Vieille-Ville chaque année avec succès, qui sont la Fête de la première feuille et la Fête de l'automne.

Dans le cas particulier, il s'agit d'une somme de 40 000 francs, ce n'est donc pas une dépense trop élevée pour nos jeunes. Si d'autres ludothèques devaient être professionnalisées, il faudrait penser à la ludothèque du centre et Vieille-Ville qui, malgré l'engagement et l'énergie de sa responsable, a besoin d'un peu de

motivation pour continuer cette activité qui dure depuis plus de vingt ans. Mesdames et Messieurs les conseillers, nous vous proposons de renvoyer cette pétition au Conseil administratif.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Hier, à propos des crèches, nous avons parlé du bénévolat. Le magistrat a été le premier à nous dire que le bénévolat s'essouffait et qu'il fallait penser, s'agissant de nos enfants notamment, à la professionnalisation. Ici, il s'agit de professionnalisation légère, M^{me} Spielmann l'a rappelé, puisqu'il s'agit de verser 40 000 francs pour une ludothèque qui joue un rôle très important pour les habitants du centre et de la Vieille-Ville.

Nous avons été contrariés par la façon dont cette pétition a été traitée et nous sommes bien conscients que l'ensemble des habitants de la Vieille-Ville ne pourront se satisfaire de la réponse que nous nous apprêtons à leur donner en classant cette pétition. Quand je parle de l'ensemble des habitants, j'aimerais rappeler notamment toutes les associations qui se sont manifestées: l'Association des parents d'élèves du centre-ville, l'Association de la Maison de quartier Chausse-Coq, l'Association de la Madeleine des enfants, l'Association des restaurants scolaires et l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville... Autant d'associations qui soutiennent cette pétition. Mesdames et Messieurs, nous devons être les relais de la population, nous n'avons pas le droit d'ignorer ses desiderata et, dans ce sens, nous commettrions une erreur en classant cette pétition.

J'ajouterai que j'ai été estomaqué lorsque j'ai lu, dans le rapport, que M. Manuel Tornare, je cite, «relève que d'autres pistes de financement pourraient être trouvées en renonçant par exemple à la gratuité systématique des obsèques...» Pour moi, c'est là un horrible chantage et j'aimerais quand même qu'on revienne à d'autres sentiments! En effet, on ne peut pas opposer la mise de fonds réclamée ici et ce service public offert à la population de la Ville de Genève.

Pour toutes ces raisons, parce que les responsables de la ludothèque font un travail remarquable, parce que le bénévolat s'essouffle et qu'il faut renouveler les formes de soutien, je vous engage à voter le renvoi de la pétition au Conseil administratif.

M^{me} Martine Sumi (S). Nous sommes donc en train de parler de la pétition P-188 intitulée: «En faveur de la professionnalisation de la ludothèque de la Vieille-Ville et environs». Actuellement, il y a onze ludothèques en ville, dont quatre sont professionnalisées: ce sont 1,2,3 Planète, Servette, Saint-Jean, Plainpalais-Jonction. La pétition a pour but de faire en sorte que la ludothèque de la Vieille-Ville puisse rester ouverte grâce à la professionnalisation, car

après vingt ans – cela a été rappelé par les préopinants – les bénévoles en place s'essouffent. Je ne vais pas rappeler les chiffres des utilisateurs et utilisatrices, qui ont été indiqués par M^{me} Spielmann.

Actuellement, cette ludothèque coûte environ 20 000 francs par année. La professionnalisation reviendrait à 60 000 francs pour deux postes se partageant un plein temps. Personne, au sein de la commission sociale et de la jeunesse, n'était opposé par principe à la demande des pétitionnaires, et chacun et chacune a constaté que les personnes responsables font un travail remarquable. Par contre, la question de fond, c'est-à-dire l'accès gratuit aux jeux, comme on a accès aux livres dans les bibliothèques ou aux médias dans les médiathèques, est un choix politique qui dépasse l'objet en question. La commission a aussi été rassurée par les propos du magistrat, selon lesquels le manque de moyens ne saurait entraîner une fermeture définitive de la structure. C'est dans ce cadre-là que la commission a opté pour la moins mauvaise des solutions, c'est-à-dire le classement de la pétition.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Concernant mes propos cités à la page 7 du rapport, je crois qu'ils sont hors contexte, Monsieur Lathion. Je me souviens que nous parlions de l'étude que M. Moret, directeur général de l'administration, avait demandée à certains cadres lors de la dernière législature, portant sur les pistes d'économies possibles. Parmi celles-ci, il y avait effectivement la suppression éventuelle des obsèques gratuites, mais je n'ai jamais adhéré à cette proposition. C'est donc là une citation erronée dans le rapport. On ne me l'a pas donné à lire avant publication. Je ne sais pas si M^{me} Sumi a rendu son rapport avec du retard, je ne veux pas lui faire de mauvais procès, mais quoi qu'il en soit on ne me l'a pas donné à relire et je n'adhère pas à ce qui est écrit au 6^e paragraphe de la page 7. Je le précise pour que cela figure au *Mémorial*.

Mesdames et Messieurs, il y a onze ludothèques en ville, dont quatre qui sont professionnalisées. J'ai reçu dernièrement M^{me} Dubois, responsable de la ludothèque de la Vieille-Ville. Nous avons eu, avec M^{me} Irminger, une heure de discussion et nous avons trouvé un accord: la ludothèque de la Vieille-Ville sera maintenue. J'ai d'ailleurs demandé à M^{me} Dubois que cette ludothèque soit aussi orientée vers les Eaux-Vives, parce que la Vieille-Ville est petite et qu'il y a bien plus d'enfants aux Eaux-Vives.

Par ailleurs, j'estime qu'il ne faut pas uniquement résoudre ce problème de la ludothèque de la Vieille-Ville, mais qu'il faut un plan pour l'ensemble des ludothèques. Vu les restrictions budgétaires, nous avons dû freiner la professionnalisation, mais j'ai demandé qu'on étudie la possibilité de professionnaliser celle des Pâquis, quartier populaire où il y a beaucoup de demandes. Il y aurait là une égalité de traitement provisoire à assurer entre les Pâquis, la Vieille-Ville et les

Eaux-Vives, puisque la ludothèque de la Vieille-Ville sera aussi orientée vers le haut des Eaux-Vives.

Alors, comment financer cela? Eh bien, nous préleverons provisoirement les sommes nécessaires sur l'enveloppe à la disposition du magistrat. Cela restreindra certainement les aides ponctuelles à d'autres associations ou groupements, mais c'est un choix. C'est dire, Monsieur Lathion, que nous avons entendu la population. Il est vrai que les ludothèques sont de plus en plus appréciées des enfants et des parents, des institutrices et instituteurs. Dans ce domaine, il y a encore de beaux élans de bénévolat, M^{me} Ecuyer a en souvent fait la preuve. En l'occurrence, pour la Vieille-Ville, nous avons trouvé une solution et nous n'avons pas ignoré la pétition.

M. Yves de Matteis (Ve). Le groupe des Verts votera en faveur du classement de cette pétition, mais j'aimerais préciser ici, au nom des deux commissaires Verts qui ont examiné cet objet, qu'il ne s'agit absolument pas pour nous de refuser le principe même de la professionnalisation des ludothèques. En effet, l'attribution d'une subvention supplémentaire pour financer des postes fixes aurait en tout cas trois avantages. Premièrement, elle constituerait une forme de reconnaissance par rapport à l'excellent travail effectué par les nombreux bénévoles, actifs pour certains depuis plus de dix ans, voire vingt ans. Deuxièmement, elle constituerait la seule et unique manière de garantir à la fois la pérennité de l'institution et également la qualité des prestations fournies. Enfin, troisièmement, une telle professionnalisation n'aurait pas pour seule conséquence de maintenir l'institution en l'état, mais elle permettrait en plus de développer certaines de ses activités, par exemple par le biais d'une extension des horaires d'ouverture. C'est également pour ces raisons que les Verts avaient voté, le 20 janvier 2005, en faveur de la professionnalisation des trois premières ludothèques concernées.

Malgré tout, dans le cas présent, nous avons décidé que nous ne pouvions pas, en tout cas pour l'immédiat, répondre à la demande qui nous était faite, cela pour deux raisons. La première, c'est qu'il faudrait tout d'abord examiner – le magistrat l'a évoqué – la situation des autres ludothèques et tirer les enseignements récoltés ces dernières années auprès des ludothèques d'ores et déjà professionnalisées. La deuxième raison, c'est qu'il nous paraît dangereux, étant donné le contexte budgétaire difficile de la Ville, de donner des subventions supplémentaires que nous ne serions peut-être pas en mesure de reconduire par la suite.

Cela dit, nous tenons à répéter que nous sommes pleins d'espoir. Nous espérons que la situation va s'améliorer au plus vite, et il semble que ce sera le cas dans un avenir assez proche, puisqu'une solution, comme on a pu l'entendre de la part du magistrat, semble se profiler. Il conviendra alors de réexaminer la possibilité de poursuivre la professionnalisation des ludothèques.

M^{me} Patricia Richard (R). Le groupe radical votera le classement de cette pétition, même s'il pense qu'une solution devrait être trouvée afin que les enfants puissent avoir un accès plus grand dans ces structures mises au point pour eux. Quant au prix pour l'accès à la ludothèque et l'emprunt des jeux, il est dérisoire. 45 francs pour fréquenter la ludothèque toute l'année et y emprunter des jeux: franchement, n'importe quelle activité sportive extrascolaire coûte un minimum de 100 francs par année! Ce n'est donc pas une somme énorme. De plus, il serait temps de penser à nos aînés. Lequel d'entre nous ne se souvient pas avec nostalgie de son enfance où il avait la chance, pendant que papa et maman travaillaient, de jouer avec grand-père et grand-mère?

M^{me} Danièle Magnin (L). J'ai une expérience personnelle de ce lieu, qui est en effet très agréable et très utile, mais je voudrais relever qu'il est utile non pas pendant que les enfants sont à l'école, mais en fin d'après-midi. Il est certes un lieu de rencontre et il pourrait servir de garderie, mais je me réfère ici à ce qu'a dit ma préopinante pour confirmer qu'il n'est pas du tout nécessaire que les enfants soient gardés lorsqu'ils passent une ou deux fins d'après-midi à la ludothèque. Ils pourraient également payer quelque chose. En effet, comme l'a aussi observé ma préopinante, une inscription de 5 francs par année, c'est absolument ridicule, et 40 francs par année pour l'emprunt des jeux, ce n'est pas suffisant non plus. Par conséquent, je pense qu'en demandant aux parents une cotisation légèrement plus élevée on pourrait engager quelqu'un à quart temps, pour le cas où il n'y aurait pas suffisamment de bénévoles. Enfin, je rappelle que nous avons voté hier la municipalisation des crèches et que celle-ci impliquera la diminution du nombre de bénévoles actifs dans le cadre de la petite enfance. Ces personnes pourraient peut-être trouver des occupations à leur goût dans le cadre de la ludothèque de la Vieille-Ville... C'est pour ces raisons que le groupe libéral votera le classement de la pétition.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je suis très étonné par ce que j'entends de la part de nos cousins de l'Entente et des Verts. En effet, le magistrat vient de nous dire qu'il avait trouvé une solution. D'autre part, nous sommes face à une demande qui émane non seulement des associations, mais des bénévoles eux-mêmes. Je connais ces bénévoles: ils souhaitent cette professionnalisation. Or certains prétendent ici qu'on peut très bien en revenir aux dames patronnesses...

Mesdames et Messieurs, je trouve qu'on est vraiment en train de décider la tête dans le sac! Sous prétexte qu'on a pris une position avant cette séance plénière, on s'y tient mordicus, sans même tenir compte de ce que vient de dire le magistrat. Notre rôle est aussi de donner des signes clairs à la population. Or le signe clair que demandent toutes les associations que j'ai citées, c'est le renvoi de

la pétition au Conseil administratif, à M. Tornare, afin de lui donner les moyens de travailler dans cet esprit. Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, de revenir sur la position prise en commission par vos commissaires, parce qu'il convient d'entendre l'inquiétude des associations et parce qu'il y a de nouveaux éléments. Je vous invite à relire le journal des habitants du centre et de la Vieille-Ville: de véritables préoccupations y sont exprimées, et je pense que nous devons écouter les gens que nous représentons dans cette enceinte.

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). Je voudrais apporter une précision. Ce qui est un peu gênant aujourd'hui, c'est que nous nous retrouvons face à des gens qui savent rédiger des pétitions, alors que d'autres ne le savent peut-être pas. Monsieur Tornare, vous nous avez dit en commission que d'autres secteurs sont plus prioritaires que la Vieille-Ville. J'entends aujourd'hui que vous avez trouvé une solution pour la Vieille-Ville, mais cela signifie qu'il va aussi falloir en trouver pour les autres quartiers. J'espère que c'est bien clair et que ne seront pas prioritaires seulement ceux qui savent rédiger des pétitions...

M^{me} Hélène Ecuyer (AGT). Je connais bien le sujet des ludothèques. J'ai fonctionné comme bénévole pendant vingt-trois ans à la ludothèque de la Servette. Depuis 2004, cette ludothèque a la chance d'être professionnalisée. En échange, nous devons fournir beaucoup plus d'activités, beaucoup plus de prestations. Ces dernières, pour nous, ont plus que doublé: de deux heures par semaines, nous sommes passés à douze heures au minimum, ce qui est un investissement beaucoup plus important. Nous participons aussi à beaucoup d'activités et de fêtes dans le quartier. Cet été, nous avons inauguré une nouvelle activité: le ludobus. Vous avez peut-être pu le voir dans différents parcs de la ville. Des ludothécaires des institutions professionnalisées se déplacent dans les parcs pour faire connaître les ludothèques. Parfois, même des touristes ont pu bénéficier de ce ludobus, au parc des Bastions par exemple.

Il faut dire aussi que la formation n'est pas une petite formation de quelques heures. Non, c'est une formation assez complète, qui était jusqu'à maintenant de 200 heures et qui devrait encore évoluer, puisque les exigences augmentent au fur et à mesure que les ludothèques se développent. En l'occurrence, les personnes des ludothèques doivent avoir des synergies avec les autres institutions du quartier: centres de loisirs, crèches, jardins d'enfants, activités parascolaires, écoles, qui bénéficient d'un accueil personnalisé. Les enfants des différentes institutions sont accueillis un jour de semaine, lorsque la ludothèque est fermée au public. Une professionnelle fait alors face à une autre professionnelle et elles discutent sur un pied d'égalité des jeux et de l'évolution de l'enfant, sachant que beaucoup d'apprentissages se font par le jeu.

Mesdames et Messieurs, pourquoi refuser la professionnalisation au prétexte que le quartier de la Vieille-Ville est considéré comme privilégié et qu'il abrite moins d'enfants que d'autres quartiers? Pourquoi ne pourrait-on pas faire bénéficier de cet apport professionnel les enfants qui n'ont pas toujours des parents aptes à les aider dans le choix des jeux, dans l'apprentissage par le jeu?

La formation est importante, mais certaines ludothèques – je vous rassure – ne veulent pas être professionnalisées. Elles veulent continuer à fonctionner bénévolement et à accueillir les enfants certes moins souvent, c'est-à-dire deux fois par semaine. Il n'est pas nécessaire pour celles-ci d'être professionnalisées, puisqu'elles pensent que cela suffit. Mais il est évident que cela change du tout au tout, selon que l'accueil est bénévole ou professionnel.

Enfin, pour ce qui est du bénévolat des aînés, celui-ci a ses limites. Les personnes d'un certain âge peuvent venir à la ludothèque jouer avec les enfants, mais nous ne pouvons pas exiger d'elles d'être toujours régulières, de venir à l'heure, d'avoir du rendement, si je puis dire... En revanche, les aînés peuvent tous profiter des ludothèques, qui ne sont pas réservées aux enfants, puisque tout le monde joue, comme on lit Tintin, de 7 à 77 ans, je dirai même de 0 à 99 ans!

M^{me} Martine Sumi (S). J'ai apprécié l'intervention de la préopinante, parce qu'elle ne fait pas l'amalgame que certains ont fait ce soir entre lieux de garde et ludothèques. Son intervention a bien resitué le sujet du débat. Cela dit, Monsieur le président, vous transmettez au préopinant démocrate-chrétien qu'il n'y a pas d'élément nouveau par rapport au moment où nous avons examiné la pétition en commission. La question qui était posée était la professionnalisation de la ludothèque de la Vieille-Ville, et uniquement celle-ci. Nous nous sommes prononcés par rapport à cette question et nous avons voté le classement de la pétition à la quasi-unanimité, moins deux abstentions de l'Alliance de gauche. Certes, nous ne disons pas qu'il ne faut pas revenir un jour sur le sujet et aborder la question de l'accès aux jeux, mais c'est là un débat qui dépasse le cadre de la présente pétition. Nous maintenons donc notre position: nous souhaitons classer cette pétition.

Deuxième débat

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le classement de la pétition sont acceptées par 50 oui contre 15 non.

- 6. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner les arrêtés II et III de la proposition du Conseil administratif du 7 septembre 2005, sur demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 29412-307, qui prévoit la construction de logements pour étudiants sur trois parcelles situées au chemin Edouard-Tavan, feuille 80 du cadastre de la ville de Genève, de l'ouverture d'un crédit de 220 200 francs destiné à l'étude d'aménagement d'une crèche et de l'ouverture d'un crédit de 210 000 francs pour l'étude de réaménagement du chemin Edouard-Tavan et de l'aménagement des espaces publics ainsi que l'étude du réseau d'assainissement en système séparatif (PR-430 A)¹.**

Rapport de M. Pascal Rubeli.

La commission des travaux s'est réunie le 23 novembre 2005, ainsi que les 11 et 25 janvier 2006 et le 15 novembre 2006, sous les présidences successives de MM. Michel Ducret, Guy Dossan et M^{me} Béatrice Graf Lateo. Que M^{me} Ursi Frey soit remerciée pour la prise des notes de séances.

Séance du 23 novembre 2005

Audition de M^{me} Payeras, cheffe du Service d'architecture, de M^{me} Wiedmer-Dozio, cheffe du Service d'aménagement urbain, et de M. Prina, chef du Service de la mobilité

Contexte du plan localisé de quartier

M^{me} Wiedmer-Dozio explique que le plan localisé de quartier (PLQ) concerne un projet d'immeuble de 240 logements pour étudiants. Il existe un besoin d'environ 1000 lits (un tirage de PowerPoint est remis au rapporteur). Une vue générale présente l'emplacement du PLQ (on reconnaît la Cité universitaire). Trois arrêtés sont liés à ce projet. L'aménagement du périmètre remonte à 1958 et une partie a été réservée à de l'équipement public, notamment pour les étudiants. Un PLQ a été réalisé en 1984 pour la Caisse de prévoyance du personnel des établissements publics médicaux (CEH). En 2003, une demande a été déposée pour des logements pour étudiants. L'enquête publique a été ouverte en septembre 2005. Sont présentés divers plans concernant l'évolution du quartier ainsi que la situation actuelle. Le dépôt de renseignement a été déclenché par le PLQ en question. Un photomontage permet de se rendre compte de l'impact du projet envisagé.

¹ «Mémorial 163^e année»: Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement, 5566.

Dès mars, divers aspects ont été traités: l'importance du gabarit (il a été réduit), les problèmes de géologie (falaise qui pose problème) et l'urbanisation du secteur, occupé également par des villas. Diverses séances de concertation ont été organisées. En septembre ont été soulignés divers problèmes. La Fondation de la Cité universitaire mettra des témoins sur les villas pour pouvoir vérifier s'il y a un glissement du terrain. Des questions de circulation ont également été abordées. A une autre séance de coordination ont participé des spécialistes. La Ville de Genève a mandaté le bureau Citec pour une étude. Pour ne prendre aucun risque, il fallait que le bâtiment n'ait aucun poids. 15 000 tonnes de terrain ont été enlevées pour y arriver. On en a profité pour insérer, dans le sous-sol, des salles de squash. Un autre aspect évoqué est l'accessibilité. Le chantier sera alimenté par l'avenue de Miremont. Les habitants ont souhaité que l'accès à l'Université soit modifié et ne se fasse plus par le chemin Edouard-Tavan. Le Canton, alors même qu'il a été présent lors des consultations, n'est pas d'accord avec cette proposition. Dans le cadre de la planification de la crèche, la Délégation de la petite enfance a souhaité réserver une partie du rez-de-chaussée pour construire une crèche. M. Tornare a demandé que cela se fasse. La Délégation de la petite enfance estime, suite à des analyses, que le taux réservé à la petite enfance n'est pas tout à fait satisfaisant et qu'il convient de l'augmenter.

A partir de la demande de renseignement, des séances de concertation ont été organisées et un PLQ a été élaboré. Les riverains ne comprennent pas pourquoi ce projet pose problème alors qu'il a été accueilli favorablement suite à la concertation. Pour gagner du temps, l'architecte de la Fondation de la Cité universitaire a déposé deux demandes définitives. Le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) ne les délivrera pas tant que le PLQ n'aura pas été adopté. La totalité du rez-de-chaussée a été réservée pour la petite enfance. Une rampe devra être déplacée (la CAP a donné son accord). Les plans ont été déposés par l'architecte (nombre de logements, courts de tennis, places de stationnement, salles de squash, espace pour accueillir 60 enfants). La deuxième requête présente la rampe (accès et sortie) du parking. Le projet d'arrêt qui sera soumis à la commission de l'aménagement et de l'environnement est présenté.

Le président demande ce qui se passe si l'autorisation pour la rampe n'est pas délivrée.

M^{me} Wiedmer-Dozio répond qu'il existe divers accords. Cependant, la répartition des coûts n'a pas encore été définitivement arrêtée.

Une commissaire a vu qu'il est question de réaliser des appartements de quatre et cinq pièces. Est-ce qu'ils pourraient être attribués à des étudiants avec famille?

M^{me} Wiedmer-Dozio répond affirmativement.

Une commissaire demande s'il n'est pas trop tôt pour aborder ce projet, puisque le PLQ n'a pas encore été voté.

M^{me} Wiedmer-Dozio attend encore des réponses. On a anticipé par rapport à la procédure habituelle. Parfois on peut procéder à une sorte de coulissement, notamment lorsqu'il n'y a plus trop de risques.

Un commissaire s'inquiète pour la place de jeux, l'emprise est importante (espace à réaménager, selon ce qui figure sur le plan). Il demande si l'on peut aborder ce sujet.

Le plan est affiché et une nouvelle fois M^{me} Wiedmer-Dozio précise l'espace réservé pour la crèche, aux étudiants et l'emportée importante. Elle concerne surtout l'ensoleillement le matin en hiver.

M^{me} Wiedmer-Dozio précise que l'architecte a le mandat d'aller jusqu'à la demande définitive. Ensuite, le projet sera mis au concours.

Demande de crédit d'étude pour la crèche et le chemin

M^{me} Payeras indique que l'assiette du bâtiment est de 1100 m². Une étude de faisabilité montre que la crèche rentre parfaitement. Un important terrain de jeux sera à disposition. Il faut entre 600 et 800 m² pour accueillir tous les enfants. L'étude montrera comment répartir au mieux l'espace. Les éléments du crédit sont présentés. La Ville de Genève achèterait la surface brute. La surface du jardin n'en fait pas partie, ni la rampe d'accès. La crèche devrait coûter environ 4 millions de francs. Les études préciseront les autres éléments. L'accès au bâtiment est indépendant de l'accès à la crèche.

Un commissaire demande pourquoi la Ville de Genève doit payer la rampe.

M^{me} Wiedmer-Dozio dit que ce n'est pas la Ville de Genève qui la payera, mais le fait de déplacer la rampe crée une situation idéale pour aménager le rez-de-chaussée. La clé de répartition n'a pas encore été établie. Le but de la présentation du crédit se fait pour savoir si la Ville de Genève souhaite réaliser une crèche à cet emplacement et sur quelle ampleur de la surface.

Le président indique que cela dépend du rôle de la Ville de Genève. Il existe deux possibilités et on n'est pas au clair aujourd'hui. Cela implique une autre attitude concernant le mandat.

M^{me} Payeras précise que, si la Ville de Genève obtient un mandat pour une crèche, elle passera par un appel d'offres.

Un commissaire demande, à propos du coût du crédit d'étude de 200 000 francs et du coût total avancé de 4 millions de francs, sachant que l'on considère en

général que le crédit d'étude représente environ 10% du prix de la construction, pourquoi l'on arrive à ce montant de 4 millions.

M^{me} Payeras lui répond qu'il faut tenir compte de l'achat de l'assiette construite.

Le commissaire déclare que la crèche coûtera donc 4 millions.

Le président le confirme et ajoute qu'elle coûtera même plus.

M^{me} Payeras confirme.

Un commissaire pense que le montant prélevé sur le revenu des parents est de 10% environ. Ce montant doit varier selon le quartier. Est-ce que l'on a une idée de ce qu'on encaissera dans ce quartier? Est-ce une priorité dans ce quartier de construire une crèche? Il existe d'autres quartiers où peut-être plus de parents sont obligés de travailler tous les deux pour gérer les finances.

M^{me} Payeras répond que c'est une opportunité.

Ce commissaire souhaite qu'on puisse auditionner un spécialiste pour l'opportunité.

Une commissaire demande, puisque l'on a une idée du coût total, s'il a été question de prévoir une crèche en partenariat avec la Fondation de la Cité universitaire.

M^{me} Payeras ne le sait pas.

Une commissaire demande si la Ville de Genève sait ce qu'elle veut faire de ces arcades si l'on n'y aménage pas de crèche.

M^{me} Payeras répond affirmativement.

La commissaire pense donc que l'on ne ferait pas de crèche.

M^{me} Wiedmer-Dozio ne dispose pas vraiment de précisions.

M^{me} Payeras précise que, de toute façon, la surface du rez-de-chaussée est difficile à aménager.

Le président explique que l'expérience montre qu'une crèche augmente le trafic. Cela posera de gros problèmes dans ce quartier et les 30 places de stationnement ne pourront pas suffire.

M^{me} Payeras remarque que cette question concerne M. Prina.

Une commissaire demande des précisions concernant la surface.

M^{me} Payeras ne peut pas encore répondre. Pour 60 enfants, il faut entre 600 et 800 m² auxquels viennent s'ajouter trois entrées.

Cette même commissaire demande pourquoi 4 millions de francs et pas plus ou moins.

M^{me} Payeras dit que l'on vient de terminer la crèche de Bertrand pour 28 000 francs la place. On est parti sur une base semblable. C'est pourquoi 60 places sont prévues. Pour le reste (murs, etc.), un prix a été avancé par la fondation.

M^{me} Wiedmer-Dozio précise que M. Monnet a confirmé le prix. Elle aimerait encore vérifier si les cages d'escalier sont comprises. Les informations seront communiquées ultérieurement. Le prix annoncé de 1800 francs/m² pour l'achat date du 25 novembre 2005.

Le président trouve ce prix correct.

Un commissaire demande si la proposition ne concerne que l'intérieur.

M^{me} Payeras le confirme, mais la crèche occupera toute l'assiette.

Une commissaire demande, puisque 1100 m² seront construits, si le terrain du jardin sera en plus et s'il y aura un supplément.

M^{me} Payeras dit que c'est pour cette raison qu'une surface pour le jardin a été indiquée.

Le président demande quelle est la norme par enfant.

M^{me} Payeras répond qu'elle est en principe de 10 m², mais on n'arrive seulement à 8 m² environ. Cela dépend du programme et de la configuration des lieux.

Chaussée

M. Prina dit que, au moment où son service a été interpellé au sujet des problèmes avec les riverains, ces problèmes ont été évalués. Le chemin Edouard-Tavan est d'un gabarit restreint (5 m et en sens unique). Un autre tronçon fait 6 m et un troisième tronçon est d'un gabarit encore différent. Une zone 30 km/h a été réalisée. Elle est assez peu respectée. La charge de trafic est aujourd'hui faible (moins de 1000 véhicules par jour). 85% des véhicules circulent à une vitesse de 50 km/h et plus. Donc, il existe un problème de sécurité. Seule une bande marquée au sol protège les piétons. Le règlement du stationnement fonctionne assez mal. Le temps de stationnement est limité à nonante minutes, mais souvent des pendulaires s'y trouvent ou des habitants du secteur, la zone n'étant pas intégrée dans la zone des macarons de Champel.

L'objectif retenu avec les habitants est d'éviter le transit, donc de mettre en œuvre un tournant à gauche depuis la sortie du quartier. Aujourd'hui, on emprunte

le chemin Edouard-Tavan. Pour assurer l'accès au bâtiment, le DAEL n'a pas suivi l'idée émise. Pour la crèche, on envisage une «dépose minute» pour éviter que trop de véhicules y stationnent. Il n'est pas encore possible de calculer le nombre de places nécessaires. On constate que les places de stationnement prévues selon le PLQ serviront aux habitants. L'augmentation du trafic viendrait essentiellement de l'urbanisation de la zone villas.

On pourrait améliorer la circulation des piétons pour offrir plus de sécurité, éventuellement en construisant un trottoir. Les potentialités d'arborisation sont encore à étudier. Diverses autres études font également partie du crédit.

Le président demande à M. Prina ce qu'il pense de l'idée de transformer, après les travaux, l'accès du chantier en accès pour le bâtiment de l'Université, mais pas pour la crèche.

M. Prina dit que c'est le résultat de la concertation avec les habitants. La Ville de Genève est convaincue par cette solution, mais le parking «dépose minute» pour la crèche n'a pas encore été étudié. Ce projet reste à développer.

Le président précise que la «dépose minute» devant les crèches dure plutôt vingt minutes. Il doute que ce qui est proposé sera vraiment réalisable.

Un commissaire demande pourquoi le DAEL est opposé au cheminement présenté.

M. Prina l'ignore.

M^{me} Wiedmer-Dozio répond que le département y est opposé parce qu'on condamne une partie de la pelouse. Elle disparaîtra de toute façon, puisque l'accès au chantier se fera à cet endroit.

Un commissaire demande, en ce qui concerne le choix des ingénieurs, s'il y a une mise au concours. M. Prina répond que, pour des montants de moins de 50 000 francs, les attributions se font de gré à gré et que cela dépend des secteurs. Le bureau Citec a déjà travaillé dans ce domaine et connaît bien le problème de la «dépose minute».

Une commissaire demande combien de riverains sont concernés par le chemin Edouard-Tavan.

M^{me} Wiedmer-Dozio ne connaît pas le nombre précis. Une quinzaine de riverains assistaient aux séances de concertation.

Une commissaire demande, pour la future zone villas, si l'accès n'est possible que par le chemin Edouard-Tavan.

M^{me} Wiedmer-Dozio répond qu'actuellement il n'existe qu'un seul accès.

La commissaire demande si l'on peut faire autrement.

M^{me} Wiedmer-Dozio répond que non.

M. Prina ajoute qu'il existe des accès aux zones A et B.

Une commissaire demande, puisqu'un cheminement piétonnier serait compliqué, si l'on pourrait interdire la circulation à un certain endroit (précision sur le plan).

M. Prina répond que cela n'a pas encore été envisagé, mais que l'on pourrait le faire dans le cadre de l'étude. Cela n'est possible que si le tourner à gauche devient effectif.

M^{me} Wiedmer-Dozio précise qu'il faut également un double sens sur un bout assez étroit du chemin. M. Prina n'est pas convaincu que cela soit judicieux, si l'on instaure une zone de rencontre.

Une commissaire demande des explications concernant le non-respect de la limitation de vitesse. Elle ne voit pas comment on peut rouler vite dans ce chemin dans lequel des voitures stationnement.

M. Prina précise que ce n'est pas lui qui le dit, mais que des mesures ont été prises.

La commissaire demande si les habitants des villas ont été consultés.

M^{me} Wiedmer-Dozio rappelle que quatre séances ont été organisées. Les comptages ont été faits parce que les habitants disaient que la vitesse de circulation n'était pas respectée. On était surpris par le résultat.

Un commissaire demande s'il serait possible d'élargir le chemin.

M^{me} Wiedmer-Dozio dit que non. On est en zone villas. Il faudrait exproprier. De plus, certains murs sont protégés. On ne peut pas les démolir.

Le président demande s'il n'aurait pas été préférable de demander un passage plus adapté pour les piétons, vu le problème. On aurait dû l'intégrer dans le PLQ.

M. Prina répond que l'on pourrait envisager des cheminements piétons permettant de s'assurer des bonnes conditions mais que, auparavant, il faut répondre à la demande du bon cheminement des piétons sur le domaine public.

M^{me} Wiedmer-Dozio dit que le cheminement est mentionné sur les plans. On est déjà au bénéfice de servitudes pour aller à l'équipement du Bout-du-Monde.

Le président demande quel est le statut des places de stationnement et quel est leur nombre.

M. Prina répond que les riverains demandent de les maintenir et de tenir compte des objectifs de modération. M. Prina ne sait pas combien de places seront maintenues. Il en existe en zone blanche, en zone bleue, en zone blanche illimitée, équipées d'horodateurs et un parking souterrain.

Un commissaire demande où se situe la rampe aujourd'hui et dans le futur.

M. Prina l'explique à l'aide d'un plan affiché.

M^{me} Wiedmer-Dozio ajoute que le but de l'étude est de savoir également comment mieux répartir les places. Il n'est pas question de les supprimer.

Séance du 11 janvier 2006

Audition de M. Michael Browne, architecte au Service des plans d'affectation du Département des constructions et des technologies de l'information

M. Browne rappelle que le bâtiment est prévu pour 240 logements pour étudiants. Une crèche devrait être construite sur une surface de 600 m², c'est-à-dire la moitié de la surface du rez-de-chaussée. Un parking est prévu en surface, mais pas au sous-sol. Quatre courts de tennis seront conservés et trois supprimés. Des servitudes permettront d'améliorer l'accès au secteur. Le statut du chemin Edouard-Tavan est à préciser par la Ville de Genève et une servitude est à négocier.

Un commissaire précise que la commission doit seulement se pencher sur la crèche. D'autres aspects seront traités par la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Une commissaire précise que la commission souhaitait savoir comment allait se passer le passage dans le chemin Edouard-Tavan. Une proposition semble ne pas être acceptée par le Canton.

M. Browne répond que cela est vrai. Les services de l'Etat et le président de l'époque, M. Moutinot, étaient opposés, pour une question de coût et d'atteinte à l'aspect paysager.

La commissaire dit qu'il a également été question d'inverser le sens de la circulation pour faciliter la sortie des véhicules depuis la clinique.

M. Browne répond que le projet ne concerne pas cet aspect. L'accès au parking est examiné actuellement pour alléger le trafic sur le chemin Edouard-Tavan. Une dérogation minimale est proposée qui pourrait facilement être accordée.

Une commissaire pose la question de savoir si le chemin Edouard-Tavan resterait en double sens.

Proposition: plan localisé de quartier au chemin Edouard-Tavan

M. Browne répond que cela ne fait pas partie du projet qui concerne une construction. Le chemin devra être réaménagé. Le service concerné s'occupera de la question.

Un commissaire profite de l'occasion pour poser la question du stationnement. De quelle loi dépend le nombre de places de stationnement par rapport aux logements?

M. Browne répond que l'Office des transports et de la circulation (OTC) traite cette question. Pour les étudiants, les normes sont un peu différentes. On essaie autant que possible d'éviter le trafic des véhicules.

Un commissaire essaie de comprendre pourquoi l'Etat refuse une proposition faite par la Ville de Genève, alors qu'il lui est demandé d'en faire. Qui décide et qui a certaines compétences, notamment concernant les constructions?

M. Browne répond que l'OTC décide du nombre de places. Le projet proposé est conforme à la loi. La Ville de Genève souhaite réaménager ce chemin et l'élargir. M. Browne ne peut pas répondre à d'autres questions. La police des constructions est responsable des constructions.

Une commissaire demande si des places et aménagements sont prévus pour les vélos.

M. Browne répond que des places sont même prévues au sous-sol.

Un commissaire aimerait savoir s'il y a eu des oppositions à ce projet.

M. Browne répond affirmativement. Deux oppositions sont arrivées de la part des associations, mais l'enquête publique n'est pas terminée. On peut encore aller devant le Tribunal administratif.

Une commissaire aimerait connaître les motifs de l'opposition.

M. Browne répond qu'ils concernent le trafic sur le chemin Edouard-Tavan, notamment l'accès à ce chemin et le stationnement. Les habitants pensent que les places de stationnement seront supprimées, ce qui n'est pas le cas.

La commissaire croit savoir que la circulation concerne essentiellement les riverains.

M. Browne répond affirmativement, mais le chemin est également utilisé par les visiteurs de la clinique. Peu de véhicules sont concernés. Concernant les falaises, des sondages ont été faits concernant la stabilité du terrain. La stabilité ne pose pas de problème.

Un commissaire demande, par rapport à la situation actuelle, quel sera le changement au niveau des places de stationnement.

M. Browne indique que le nombre de places ne changera pas, mais que la situation sera différente.

Un commissaire demande si le transfert de compétences existe depuis toujours concernant l'élargissement du chemin.

M. Browne répond que l'Etat ne voit pas l'utilité d'un élargissement. On pourrait même supprimer la cession évoquée au début.

Donc, demain, on pourrait faire quelque chose de plus privatif, ce qui signifie que la commune reçoit une prérogative nouvelle.

M. Browne indique que le projet dit seulement que la Ville de Genève devient propriétaire de ce petit bout de domaine public.

L'Etat fait cette cession à la Ville de Genève qui devra payer pour l'aménagement. Manifestement, l'Etat ne veut pas s'en occuper. La chaussée, comme n'importe quelle chaussée, est du domaine public et l'OTC délivre les autorisations concernant le type de circulation autorisé.

Une commissaire relève qu'il est mentionné que la zone hachurée sera réservée aux piétons.

M. Browne dit qu'un parking n'est pas exclu.

Audition de M. Richard Sadoune de l'Association des riverains du chemin Edouard-Tavan, de M. Jean-Pierre Niederhauser, architecte, et de M. Bernard Luthy

M. Sadoune est en contact avec le Canton et la Ville de Genève depuis septembre 2004. Un certain nombre d'engagements ont été pris avec la Ville de Genève et un consensus a été trouvé. On s'est ensuite aperçu que le PLQ ne correspondait pas à ce qui était prévu. Donc, on a fait appel à un spécialiste, M. Niederhauser.

M. Niederhauser confirme que les négociations ont commencé en 2004. Une réunion a eu lieu sur place avec présentation d'un projet de construction d'un bloc. Le projet a soulevé des protestations. M. Niederhauser a réussi à convaincre les riverains d'accepter la construction. Avec la Ville de Genève, il n'y a jamais eu de problèmes. Un plan de circulation, prévu au départ, a même été établi (pas de circulation sur le chemin Edouard-Tavan). La circulation est infernale aujourd'hui et il n'y a pas de places de stationnement sur ce chemin. Un consensus a été présenté avec 30 places de stationnement et une crèche pour 100 enfants au moins. Cependant, le Service d'aménagement urbain n'a pas tenu compte de ce plan. Un courrier abondant existe. M. Niederhauser pense que la commission en connaît le contenu.

Les commissaires ne le connaissent pas.

Proposition: plan localisé de quartier au chemin Edouard-Tavan

M. Niederhauser donne lecture d'un courrier de M. Ferrazino qui précise que le Conseil administratif appuiera le projet de sortie sur l'avenue de Miremont. Le plan dressé par le Service d'aménagement urbain donne une dimension du bloc non conforme au plan de la Ville de Genève.

M. Niederhauser aimerait bien avoir les cotes qui ne figurent pas sur le plan en sa possession. Toutes les places en épi ont été supprimées et toute la circulation passera par le chemin Edouard-Tavan.

M. Luthy ajoute que les places sur le chemin Edouard-Tavan sont aujourd'hui utilisées par les riverains, les joueurs de tennis et ceux qui vont à la gymnastique. Si ces places sont supprimées, plus personne ne pourra venir dans ce chemin.

M. Niederhauser constate que les commissaires n'ont pas connaissance de l'échange de courriers.

Le président le confirme.

M. Niederhauser signale que M. Moutinot dit que la compétence de ces places est du domaine de la Ville de Genève. C'est de la langue de bois. Il faudrait indiquer ces places qui ne figurent pas sur le plan.

M. Sadoune résume les revendications:

- accès à la crèche par l'avenue de Miremont (le plan l'indique);
- maintien des places de parc;
- accès au parking par l'avenue Louis-Aubert.

M. Niederhauser donne lecture de la lettre des opposants au PLQ, la synthèse du problème qui stipule le consensus (arguments évoqués ci-dessus). Donc, il est dit de se conformer au plan de la Ville de Genève qui maintient les places et il est fait part de l'étonnement de la proposition de M. Moutinot qui ne respecte pas le consensus. Donc, l'opposition est maintenue. M. Niederhauser remet une copie de la lettre au rapporteur.

M. Luthy a envoyé une lettre en tant que privé à diverses personnalités pour que tout le monde sache qu'on n'est pas contre la Cité universitaire, que tout ce que la Ville de Genève prévoit convient et que ce qui a étonné les invités ce sont les propos de M. Moutinot qui ne tient pas compte des propositions de l'association des riverains ainsi que de M. Monney. Dans ces conditions, M. Luthy s'est permis d'écrire une lettre au recteur de l'Université pour que l'on ne vienne pas dire que l'extension de la Cité universitaire est refusée par l'association.

Une commissaire indique que, lors d'une audition antérieure, le nombre de 60 enfants a été annoncé pour la crèche, pas plus, et un détour par l'avenue Louis-Aubert. Il demande si les personnes auditionnées pourraient être d'accord avec une proposition allant dans ce sens.

M. Luthy dit qu'ils ne sont pas opposés aux places réservées aux étudiants, mais qu'ils ne veulent pas du rétrécissement de la chaussée du chemin Edouard-Tavan ni renoncer aux places de stationnement dans ce chemin. Tout ce qui est demandé est de s'en tenir à ce qui a été prévu par la Ville de Genève. M^{me} Wiedmer-Dozio a d'ailleurs très bien mené les discussions. Ils sont d'accord avec le plan de la Ville de Genève.

M. Niederhauser indique que, dans l'exposé des motifs de l'Etat, le nombre d'enfants accueilli par la crèche est de 100 tout de suite et 150 enfants plus tard.

Un commissaire demande s'il y a eu diverses séances de concertation.

M. Niederhauser le confirme. De nombreuses séances ont eu lieu depuis une année et demi, au moins une dizaine. Jusqu'au mois de juin de l'année dernière, la situation était claire. On a eu moins de contact avec l'Etat qu'avec la Ville de Genève, ce qui est logique.

Un commissaire remarque que ce tronçon Edouard-Tavan est particulièrement dangereux le soir et par temps difficiles. A-t-il été question d'un éclairage?

M. Sadoune a demandé s'il était possible d'installer un lampadaire en plus, sa fille prenant le bus tous les matins. On lui a dit qu'il fallait une étude. La personne responsable s'est déplacée à 21 h un soir (et pendant les vacances). La neige venait de tomber, donc la situation était un peu différente. D'autres personnes ont témoigné le même soir que la situation était difficile. Le responsable a dit qu'il allait faire un effort, ce qui fut fait. Six mois plus tard, l'ampoule du nouveau lampadaire a lâché. Elle a été remplacée, mais il a été difficile de régler ce problème.

Pour M. Niederhauser, cela reflète la situation décrite sur le plan. On voit, sur les plans, que le trottoir et les places ont disparu. Tout ce que demandent les personnes auditionnées est de maintenir ce chemin et de respecter le tout.

M. Niederhauser relève que, si l'on aménage des parkings, il n'y aura plus de bande herbeuse.

Le président déclare que les services municipaux ont dit que les places subsisteraient. Il se trouve que, si les invités acceptent ce plan, les places n'y sont plus. La partie hachurée qui concerne simplement la cession du terrain n'intéresse plus l'Etat.

Un commissaire relève que les personnes auditionnées ont émis la crainte du passage des véhicules de la clinique vers Carouge. Avec l'inversion de la circulation, cela ne sera plus possible.

M. Niederhauser répond qu'il n'y a pas de double circulation.

Le même commissaire répond qu'il y aura simplement inversion de la circulation et demande s'ils ont tenu compte de ces modifications.

M. Niederhauser répond que c'est contraire à la situation actuelle. On ne pourra plus aller à Carouge.

Le commissaire précise que la circulation diminuera, puisqu'il faudra passer ailleurs pour aller à Carouge.

Une commissaire relève que l'on parle surtout de l'aménagement. Un des éléments soulevés concerne la sécurité des piétons. Elle demande s'ils ont envisager une limitation de la vitesse de la circulation, par exemple en créant une zone de rencontre ou une zone 30 km/h.

Les personnes auditionnées y sont favorables, mais on doit pouvoir accéder à la zone.

Plusieurs commissaires demandent si la création d'une zone bleue serait acceptable pour les invités.

Les personnes auditionnées sont d'accord avec une zone bleue.

Une commissaire demande quel plan fait foi.

M. Niederhauser présente le plan de la requête sur lequel il n'y a plus de bandes herbeuses entre les places de stationnement. Ces places ne seront pas réalisables.

Une commissaire relève que les plans ne sont plus d'actualité. La parcelle a été cédée à la Ville de Genève qui devra aménager la route et les parkings.

M. Niederhauser indique qu'ils discuteront des places avec la Ville de Genève et de la circulation avec l'Etat.

Audition de M. Jean-Jacques Monney, directeur de la Cité universitaire

M. Monney remercie la commission de l'accueillir et distribue un résumé de la conférence de presse tenue avec M. Moutinot. Il présente brièvement la problématique du logement des étudiants. Une série d'institutions ont été créées. La Cité universitaire, la plus grande cité de Suisse, manque de 1000 logements pour des personnes dont l'inscription a été acceptée à Genève. Le conseil de la Fondation de la Cité universitaire, à la demande de l'Etat, a étudié s'il était possible de construire un bâtiment supplémentaire sur la parcelle de la cité sur laquelle existe déjà des équipements. De plus, la ligne de bus N° 3 arrive devant la porte de la cité. Divers lieux ont été envisagés et des projets déposés. Celui de la Cité universitaire était le plus adapté et facile à réaliser.

Un commissaire demande si l'on pourrait imaginer d'autres logements que des chambres pour étudiants. Serait-il possible de penser à de petits appartements pour de jeunes couples et une crèche pour des enfants?

M. Monney répond que des appartements d'au moins cinq pièces seraient créés avec un locataire par chambre, selon le régime HLM. Il serait aisément possible de transformer ces locaux en appartements si le nombre d'étudiants devait diminuer.

Un commissaire voit qu'une répartition est prévue entre le rectorat et la Ville de Genève et qu'il existe une différence entre le nombre d'enfants accueillis par la crèche.

M. Monney est intéressé par un partenariat financier avec la Ville de Genève, proportionnellement à l'utilisation des lieux. En ce qui concerne la crèche, il était d'abord question d'utiliser toute la surface et il fallait trouver une solution pour une rampe à déplacer. La Ville de Genève a d'abord demandé 600 m² et, finalement, elle a opté pour la totalité de la surface disponible. Donc, M. Monney pense que la totalité de la surface sera demandée pour une crèche.

Un commissaire demande si l'Université ne dispose pas déjà d'une crèche qui sert également aux professeurs et à d'autres personnes.

M. Monney le confirme. Les places sont également utilisées par d'autres personnes. Une cinquantaine d'enfants sont accueillis dans une ancienne villa.

Un commissaire relève que, dans la proposition, on indique 60 places et maintenant il est question de 100 places au moins. Est-ce que ces autres places seraient financées par d'autres instances que la Ville de Genève? Que coûtera exactement cette crèche à la Ville de Genève? Cela ne figure pas dans la proposition.

M. Monney dit que la discussion est ouverte entre l'Université et la Ville de Genève. M. Tornare semble dire que 60 places concerneront la Ville de Genève et le reste est à discuter.

Le commissaire relève qu'il y aura donc plus que 60 places.

M. Monney le pense.

Un commissaire demande ce qu'il en est de la PPE prévue pour la construction de la crèche. La Ville de Genève sera obligée d'acquérir la propriété.

M. Monney précise que la Ville de Genève a demandé le coût pour l'acquisition des locaux. Un calcul a été fait pour cette solution.

Cette commissaire s'inquiète du montant des charges d'exploitation.

Une nouvelle question est posée: il était question d'un gabarit. Est-il possible de le changer? Est-ce qu'il serait possible, au niveau des places de stationnement, d'en prévoir pour les riverains?

Proposition: plan localisé de quartier au chemin Edouard-Tavan

M. Monney répond qu'il a été envisagé, au départ, de construire un bâtiment un peu plus haut. Le département de M. Ferrazino, au niveau du gabarit, a dit qu'un alignement devait se faire sur les immeubles à proximité. Pour les places de parc, le conseil a discuté pour savoir s'il serait indiqué de construire un parking complémentaire au sous-sol. Cela a été refusé. Les étudiants n'ont pas les moyens de s'offrir une place de parc. Ils viennent à vélo. Les places du quartier ne sont pas utilisées par les étudiants. On a prévu de nombreuses places pour les vélos. Une divergence existait entre l'Etat et les riverains et l'on s'est arrangé avec les propriétaires de villas pour créer une route afin d'alléger le trafic du chemin Edouard-Tavan. Une trentaine de places devaient permettre la dépose des enfants à la crèche.

Un commissaire demande si des études ont été faites et si des plans existent concernant les appartements.

M. Monney confirme que les plans sont prêts, donc l'enveloppe, mais on ne peut pas avancer avant que le PLQ ait été adopté.

Un commissaire demande quel est le prix par appartement et le coût réel.

M. Monney répond que les bâtiments sont encore au bénéfice de l'ancien système HLM. Pour 530 résidents, la cité reçoit 300 000 francs. Une chambre coûte environ 500 francs et l'on essaie d'en faire un hôtel bon marché entre le 1^{er} juillet et le 15 octobre pour améliorer la situation financière de la cité et pour éviter de devoir demander d'autres aides à l'Etat.

Un commissaire demande de confirmer qu'actuellement, selon les riverains, 20 places de parc sont à leur disposition.

M. Monney le confirme.

Ce commissaire relève que, ensuite, il y aura 30 places mais à la disposition de la Cité universitaire. M. Monney répond que la cité n'utilise pas vraiment ces places. Elle est aujourd'hui au bénéfice de deux parkings ou d'environ 80 places qui fonctionnent avec des horodateurs et quelques macarons. Ces places ne sont pas réservées à la cité.

M. Monney informe la commission que l'Etat supprimera 20 places. Les 30 nouvelles places seront publiques, mais pas gratuites.

Le président rappelle que le plan à la disposition de la commission est celui de l'Etat.

S'ensuit alors un très long débat sur les places de parc et les prérogatives de l'Etat et de la Ville de Genève.

Une commissaire demande les termes du partenariat avec la Ville de Genève concernant la crèche et la gestion, donc les relations entre le rectorat, l'Université et la Ville de Genève.

M. Monney répond qu'il n'y a pas de convention avec la Cité universitaire. On construit le bâtiment. Un accord a été négocié entre M. Tornare et le rectorat, mais les termes échappent à M. Monney. Ce sujet ne le concerne pas. Les parents devront payer selon le barème des crèches. Les informations sont à demander au président de la fondation.

Un commissaire demande quelle est la plus-value due à l'excavation.

M. Monney répond que l'Université la paie. La plus-value est en partie absorbée par l'arrangement trouvé. Il faut savoir que la liste d'attente des étudiants pour des logements est longue. C'est un honneur pour Genève d'avoir des étudiants (80 nationalités). Il faudrait réaliser ces logements rapidement, ne serait-ce que pour l'image de Genève.

Le président propose d'attendre l'audition de M. Tornare à qui des questions pourront être posées. S'il a bien compris les explications, il n'y aura plus de places de stationnement sur le chemin Edouard-Tavan, mais cela n'est pas du ressort de cette commission. Cette proposition aurait dû être scindée en deux et le PLQ aurait dû être abordé en premier. Cela dit, une réponse est difficile à obtenir maintenant, puisque le crédit d'étude n'a même pas encore été voté. Donc, un plan d'aménagement n'existe pas encore. Le président a compris ce qui est souhaité et enverra une lettre à M^{me} Wiedmer-Dozio.

Séance du 25 janvier 2006

Audition de M. Philippe Aegerter, directeur du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement

M. Aegerter a lu l'important document qui lui a été remis concernant la crèche. Il n'existe pas d'engagement ferme, mais une volonté a été manifestée de pouvoir accueillir une soixantaine d'enfants afin de couvrir les besoins de ce quartier. 600 m² permettent de les accueillir (10 m² par enfant y compris le dégagement).

Cependant, le subventionnement n'a pas encore été abordé par le Grand Conseil. La crèche est inscrite dans le projet pour répondre à la demande, comme M. Aegerter l'a déjà dit. Pour le logement des étudiants, la Ville de Genève n'a pas été sollicitée. Le Conseil administratif a manifesté une intention concernant la copropriété et la location. Un prix favorable étant proposé pour l'acquisition, celle-ci sera probablement proposée au Conseil municipal. Cela serait une bonne acquisition et les mètres carrés seront facilement réutilisables. En ce qui concerne les logements pour étudiants, il a été tenu compte de leur demande de créer des appartements occupés par plusieurs, donc faciles à transformer en appartements si le nombre d'étudiants devait diminuer. La crèche serait toujours à disposition. C'est une sécurité par rapport à la petite enfance.

Proposition: plan localisé de quartier au chemin Edouard-Tavan

Il semble à M. Aegerter qu'une question a été soulevée concernant le partenariat de la Ville de Genève. Il existe différentes possibilités. Généralement, c'est fifty-fifty et une cogestion avec l'Université, avec laquelle d'autres engagements existent. La petite enfance est de moins en moins fermée au partenariat. Cependant, rien n'a encore été décidé. M^{me} de Tassigny serait plus à même d'en parler. A noter aussi que la loi n'a pas encore été votée. Tant que cela ne se fait pas, on ne pourra pas avancer. MM. Moutinot et Muller n'avaient pas la même vision, non plus, du subventionnement. Le dossier devra être affiné et la loi votée. Aucun architecte n'a encore été désigné non plus et rien n'est joué. En ce qui concerne le PFI, il est en voie de préparation et l'on devrait y trouver les montants nécessaires à la réalisation de ce projet, suivant le nombre de mètres carrés à acquérir. Pour les agencements, il faut prévoir plusieurs millions de francs.

Un commissaire a compris que la Ville de Genève a besoin de 60 places de crèche, mais d'autres personnes auditionnés ont dit que la crèche devrait compter 100 et 150 places, probablement pour des intérêts liés à la Cité universitaire. M. Aegerter a parlé de 600 m² et M^{me} Wiedmer-Dozio avait avancé encore 200 m² à l'extérieur. Il a également été question de 1200 m². Le crédit d'étude qu'on propose concerne 60 places de crèche. Si plus de places sont prévues, le commissaire a cru comprendre que le Canton participera également. Si la Ville de Genève achetait environ 800 m², cela ferait plus que 60 enfants.

Ce commissaire précise que M^{me} Wiedmer-Dozio et M. Monney ont parlé d'une crèche de 100 et 150 places.

M. Aegerter rappelle les chiffres qu'il a avancés.

Le commissaire signale que, dans le document de la conférence de presse remis aux commissaires, il est également question de 100 places au moins. C'est bien, mais est-ce que le Canton et l'Université payeront la différence?

Le président demande si la Ville de Genève est bien concernée par 60 places et s'il y a eu des discussions avec d'autres partenaires possibles concernant un nombre plus grand.

M. Aegerter répond que M. Monney est vendeur, mais c'est à la Ville de Genève de décider et d'agencer la crèche. Il faut compter 28 000 francs pour une place.

S'ensuit un débat sur les chiffres, leurs origines et leurs conséquences mais, par manque de réponses précises, il sera attendu des réponses de M. Aegerter.

Le président signale que la commission ne pourra pas procéder au vote, des réponses ayant été demandées.

Le président a écrit à M^{me} Wiedmer-Dozio qui lui répond:

«J'accuse réception de votre message et, sous réserve de la troisième question, à laquelle je vous transmets la réponse ci-dessous, j'adresse vos demandes d'information pour raison de compétence au Service de la mobilité, qui a piloté les aspects de circulation et de stationnement de ce dossier.

»L'accès au nouveau bâtiment et à la crèche par l'avenue de Miremont est-il irrémédiablement balayé par l'Etat?

»Jusqu'à présent, l'Etat refuse de permettre l'accès à la crèche et au nouveau bâtiment par l'avenue de Miremont, estimant que le chemin Edouard-Tavan est suffisamment bien dimensionné pour admettre une charge de trafic supplémentaire; ce qui n'est malheureusement pas notre lecture de la situation, puisque le chemin Edouard-Tavan (en sens unique) est très étroit à son extrémité (à la hauteur des chantiers de villas) et que l'accès par l'avenue de Miremont permet le double sens (c'est-à-dire les véhicules peuvent repartir directement en direction de l'avenue Louis-Aubert sans emprunter le chemin Edouard-Tavan). Par ailleurs, l'Etat a demandé à l'architecte de modifier sa requête en autorisation de construire dans ce sens, car les plans initiaux fixaient les accès par l'avenue de Miremont (conformément aux discussions avec les riverains).»

M. Prina, de son côté, répond assez longuement concernant le sens de circulation sur le chemin Edouard-Tavan, les places de parc et les aménagements de modération du trafic prévus. Le Service de la mobilité précise que rien n'a été décidé concernant l'inversion de la circulation et que l'Office cantonal de la mobilité ne s'est pas prononcé concernant un tourner à gauche. Il faut continuer les discussions avec les riverains. Il leur a été dit que les places seront maintenues. La modération de trafic fait partie de la concertation, mais elle n'a pas encore été étudiée. Cependant, il faudra faire respecter les 30 km/h.

Le président indique que l'on attend la réponse de M. Aegerter pour savoir combien de places sont prévues à la crèche. Le président soumet au vote de reporter le sujet à plus tard.

Le report est accepté à l'unanimité moins 1 non (Ve) et 1 abstention (Ve).

Séance du 15 novembre 2006

La présidente rappelle le message de M^{me} Wiedmer-Dozio envoyé à tous. Une lettre de M^{me} Charollais à M^{me} Marie-Françoise Bourgnicht (directrice de la Cité universitaire) et à M. Jean-Jacques Monney (directeur de la Cité universitaire) lui est parvenue de la part de M. Ferrazino.

Le PLQ a été voté par le Conseil municipal en séance plénière le 15 mars 2006. La présidente donne lecture de ce courrier qui précise les propositions

Proposition: plan localisé de quartier au chemin Edouard-Tavan

concernant, notamment, l'organisation du stationnement et la modération du trafic (30 km/h), à préciser lorsque d'autres éléments concernant ce secteur seront connus. En résumé, le Canton ne veut pas se prononcer avant la Ville de Genève et vice versa. On est toujours dans un cercle vicieux. Il faudrait que la commission des travaux prenne une décision afin que le Canton puisse aller de l'avant.

Un commissaire a du mal à comprendre la situation. Il lui semblait que le Canton avait voté en faveur de l'agrandissement de la Cité universitaire. Il a l'impression que rien n'a changé.

La présidente pense avoir compris qu'un recours contre le PLQ a été déposé par les riverains, qu'on ne peut pas le retirer et que certaines mesures n'ont pas encore été définies, également concernant la crèche à voter par la Ville de Genève.

Une commissaire croit savoir que les opposants étaient contre la suppression des places de stationnement.

La présidente le confirme. Un autre aspect concerne le sens de la circulation.

Cette commissaire pense que l'on pourrait se prononcer sur le sens de la proposition ce soir pour que l'affaire puisse continuer.

La présidente indique que l'Etat doit pouvoir s'appuyer sur un arrêté concernant la circulation avant de pouvoir continuer.

Un commissaire ne voit pas ce que l'on peut faire. Il donne lecture du passage d'un procès-verbal datant de janvier duquel il ressort que l'Etat est opposé à ce que la Ville de Genève proposait.

La présidente pense avoir compris qu'un recours contre le PLQ a été déposé par les riverains en raison de leurs incertitudes concernant les mesures de circulation, vu que l'arrêté III de la proposition n'a pas été voté. Un tel vote par le Conseil municipal permettra à la Ville de Genève et à l'Etat de débloquer la situation. L'Etat veut aussi savoir si la Ville de Genève est en faveur d'une crèche, ce qui a des incidences.

Un commissaire estime que l'on ne prend pas de risque et la Ville de Genève veut la crèche, sinon on discutera encore pendant des mois et rien ne se passera. On nous propose les mêmes choix. Il faut y aller.

Une commissaire est favorable pour aller de l'avant. Le PLQ a été adopté. Avec la crèche, il ne faut pas attendre.

Un commissaire signale que la crèche a été suspendue parce que M. Aegerter disait qu'il fallait attendre que le Canton se prononce sur le subventionnement.

Un commissaire pense qu'il pourrait être utile de demander des éléments à étudier et que, par exemple, il soit tenu compte des demandes des riverains, éventuellement pour lever le recours.

Un autre commissaire rappelle que les riverains ont été auditionnés, également par le Conseil administratif. Cela a été réglé. Maintenant, c'est à l'Etat de faire son travail. On ne va pas recommencer l'audition.

Un commissaire relève qu'il avait été dit, autour de la table, que l'on était assez d'accord avec les riverains. On pourrait préciser que l'on souhaite qu'il soit tenu compte de leurs remarques lors des études.

La présidente croit savoir que le Conseil administratif a relayé les demandes des riverains et qu'il n'y avait pas de conflit majeur, mais que l'Etat n'adhérait pas aux demandes.

Elle passe ensuite au vote des arrêtés.

Vote de l'arrêté II

L'arrêté II est accepté par 12 oui (3 S, 2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 1 DC, 1 R, 2 UDC) et 2 abstentions (L).

Vote de l'arrêté III

L'arrêté III est accepté par 13 oui (3 S, 2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 1 DC, 1 R, 2 UDC, 1 L) et 1 abstention (L). (*Voir ci-après le texte des arrêtés adoptés sans modification.*)

Premier débat

M^{me} Monique Cahannes (S). Mesdames et Messieurs, comme vous le savez, une des priorités de cette législature est la petite enfance, dont nous avons abondamment parlé hier. C'est en tout cas clairement une priorité pour le Parti socialiste, puisque nous aimerions que tous les parents qui le souhaitent puissent trouver une place de crèche pour leurs enfants. D'après les derniers chiffres, nous couvrons actuellement 60% des besoins et nous avons donc encore un bout de chemin à faire. Dans ce sens, nous saluons l'opportunité qui nous est offerte ici, liée à l'extension de la Cité universitaire. Le plan localisé de quartier a été voté il y a un peu plus d'une année et demie, et nous pouvons maintenant commencer les travaux préparatoires et les études pour la crèche et pour le réaménagement du chemin Edouard-Tavan.

Une fois de plus, je voudrais souligner que les crèches sont vraiment des investissements types, puisque 1 franc investi rapporte 4 francs à la collectivité.

Proposition: plan localisé de quartier au chemin Edouard-Tavan

Le Parti socialiste vous invite donc chaleureusement à voter le crédit d'étude pour la crèche, de même que celui pour le réaménagement du chemin Edouard-Tavan. Ce réaménagement posera probablement quelques problèmes, comme nous l'avons vu lorsque nous avons étudié le plan localisé de quartier, mais c'est justement pour cela qu'il faut faire des études.

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). Les Verts accepteront ces deux crédits. Comme l'a rappelé la préopinante, le plan localisé de quartier (PLQ) a déjà été adopté par le Conseil municipal et a été entériné par le Conseil d'Etat. Mais quelques questions restaient encore ouvertes au moment où nous avons voté cette proposition PR-430 en commission des travaux. Pour rappel, la proposition, présentée en octobre 2005, a été votée par la commission en novembre 2006, soit il y a près d'une année. Depuis lors, il est vraisemblable qu'un certain nombre de discussions se sont poursuivies entre la Ville et le Canton. Nous avons obtenu certaines informations en ce qui concerne le type de partenariat pour la crèche entre l'Université de Genève et la Ville, mais je pense que nous devrions encore obtenir des précisions. Nous sommes convaincus que la construction de cette crèche répond à de vrais besoins, nous avons été convaincus par les arguments présentés tant par l'Université que par la Ville. En revanche, nous restons un peu dubitatifs par rapport au coût, si nous devons acheter l'assiette de terrain nécessaire. Mais cela fera, je crois, l'objet d'une demande de crédit complémentaire.

Maintenant, s'agissant de la mobilité et de l'aménagement du chemin Edouard-Tavan, vous vous souvenez, Mesdames et Messieurs, que la discussion a eu lieu au moment de l'adoption du PLQ. Néanmoins, nous aimerions revenir sur certains aspects. A l'époque, le recours des habitants était encore pendant. Depuis lors, il a été levé et c'est une bonne chose. En effet, nous sommes convaincus que la charge de trafic induite par l'utilisation du chemin Edouard-Tavan sera tout à fait supportable. Mais, et c'est là où nous attirons l'attention du magistrat, la Ville de Genève devra faire en sorte que la modération de trafic devienne une réalité. Encore une fois, il s'agit d'une desserte de quartier et non d'une voie de transit. A cet égard, les riverains seront tributaires de la Ville de Genève et des aménagements qui seront réalisés pour que ce chemin corresponde au statut qui est le sien.

Ensuite, nous aimerions insister sur le fait qu'il faudra reconsidérer le schéma de circulation et accorder notamment un tournant à gauche au bout du chemin. Enfin, nous ne souhaitons pas voir de nouvelles voies d'accès sur la parcelle verte existante.

Le dernier volet du crédit d'étude qui nous est soumis porte sur le réseau d'assainissement. Ces travaux correspondent au plan général d'évacuation des

eaux et nous sommes tout à fait favorables au vote de ce crédit, en vue de passer du système unitaire au système séparatif. Pour toutes ces raisons, les Verts acceptent ces deux crédits.

M. Georges Queloz (L). Le groupe libéral acceptera cette proposition. A titre personnel, si je me suis abstenu en commission, c'est à cause d'une question de procédure, car on met ici la charrue avant les bœufs. Certes, nous savons que Genève a besoin de logements pour étudiants, de places de crèche... Là, j'en profite pour rectifier les propos que j'ai entendus tout à l'heure, selon lesquels la Ville répondait à 67% des besoins: la Ville répond à 67% de la demande, qui ne correspond pas forcément à un besoin! Cela dit, je rappelle que nous ne sommes pas maîtres de l'ouvrage et que la proposition pêche au niveau de la procédure. En effet, nous n'avons aucune garantie aujourd'hui, le Canton n'a rien voté, rien n'est décidé. Comme nous ne sommes pas propriétaires des lieux, nous ne savons pas si, après avoir fait ces études, nous aurons un bail, voire si nous pourrions procéder à l'achat d'une partie du terrain en PPE. Voilà les raisons pour lesquelles je me suis abstenu en commission. Mais, ce soir, nous ne voulons pas empêcher cette réalisation et nous voterons les crédits d'étude.

M^{me} Anne-Marie Gisler (R). Le groupe radical soutiendra les deux demandes de crédits. Ces deux objets, bien que présentés de façon distincte, nous paraissent intrinsèquement liés l'un à l'autre. Pour nous, soutenir l'un, c'est soutenir l'autre, et vice-versa. Les raisons pour lesquelles nous les soutiendrons sont les suivantes. D'une part, les radicaux œuvrent depuis des lustres à la mise sur pied à grande échelle d'une politique de la petite enfance efficace. Cette politique passe notamment par la réalisation de places de crèche en suffisance pour répondre à la demande, demande qui est aujourd'hui encore largement excédentaire par rapport à l'offre. Dans le projet présenté, à teneur du rapport de la commission des travaux, un certain flou règne encore quant au nombre final de places qui seront créées: on a parlé de 60, de 100, puis de 150 places. Mais, à ce stade du projet, peu importe, puisque c'est un crédit d'étude qu'il s'agit de voter, crédit que nous soutiendrons.

S'agissant du crédit d'étude pour le chemin Edouard-Tavan, là aussi un certain flou semble régner notamment entre la vision de la Ville, appuyée par la concertation réalisée avec les riverains, et les desiderata de l'Etat. Une étude de circulation est donc nécessaire, de même qu'une étude relative à l'aménagement et à l'assainissement. Cela permettra sans aucun doute d'y voir plus clair et de se positionner ensuite en connaissance de cause. Nous voterons donc également en faveur de ce crédit.

Proposition: plan localisé de quartier au chemin Edouard-Tavan

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous remercie du soutien que vous apportez ce soir à ces deux crédits d'étude. Effectivement, nous ne sommes pas complètement maîtres du jeu dans ce projet. Toutefois, il va satisfaire plusieurs besoins, notamment le besoin de logements pour étudiants, le besoin de places de crèche, ainsi que la nécessité de réaménager un certain nombre d'espaces publics. Notre tâche est de définir un projet qui puisse répondre à l'ensemble des questions soulevées. Je n'y reviendrai pas ce soir, mais je m'engage, lorsque vous aurez entre les mains les crédits de construction, à répondre précisément à toutes vos préoccupations, notamment celles qui ont été évoquées par M^{me} Contat Hickel et M. Queloz.

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II est accepté à l'unanimité.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté III est accepté à l'unanimité.

Les arrêtés sont ainsi conçus:

ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 220 200 francs destiné à l'étude de l'aménagement d'une crèche dans le cadre du projet d'extension de la Cité universitaire.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 220 200 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 2 annuités.

ARRÊTÉ III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit global de 210 000 francs destiné aux études de circulation, d'aménagement et d'assainissement du chemin Edouard-Tavan.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 210 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 2 annuités.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les arrêtés deviennent définitifs.

7. Rapports de majorité et de minorité de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 23 août 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 560 000 francs destiné à l'étude d'un parc à voitures pour résidents à la place du Pré-l'Evêque, parcelles N^{os} 361, 368, 395, feuille 11 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives, propriété de la Ville de Genève, et parcelle N^o 2963, domaine public de la Ville de Genève (PR-497 A/B)¹.

A. Rapport de majorité de M^{me} Alexandra Rys.

La commission de l'aménagement et de l'environnement, sous la présidence de M^{me} Ruth Lanz Aoued, a examiné cette proposition lors de ses séances des 14 novembre, 5 et 12 décembre 2006, ainsi que les 30 janvier et 13 mars 2007. Les notes de séances, excellentes comme à l'accoutumée, ont été prises par M. Christophe Vuilleumier.

La commission a successivement entendu:

- M. Philippe Gfeller, chef du Service d'aménagement urbain, M. Alexandre Prina, chef du Service de la mobilité, et M^{me} Sophie Beer, architecte au Service d'aménagement urbain;
- M. Pierre-André Gesseney, urbaniste au Service de la planification et du suivi de la mobilité, section aménagement, urbanisme, environnement auprès de l'Office cantonal de la mobilité;
- M. Michel Agassiz, directeur du Service cantonal de géologie;
- M. Laurent Dreame, directeur des travaux et planification de la Fondation des parkings;
- M^{me} Chatelain et M. Marco Ziegler de l'Association transports et environnement (ATE);
- MM. Victor de Oliveira et Nicolas Rufener, membres du comité du Groupement transports et économie (GTE).

Cette proposition concerne la création d'un parking de 260 places sous la place du Pré-l'Evêque, places réservées aux résidents. Elle fait suite aux conclusions d'un groupe de travail composé de représentants de l'administration municipale et d'associations, notamment de quartier, étudiant les réaménagements possibles pour rendre le quartier plus convivial, ainsi qu'aux motions M-32, acceptée par le Conseil municipal le 15 février 2000, et M-303, acceptée par le Conseil municipal le 20 novembre 2002, visant toutes deux à une meilleure utilisation de la place du Pré-l'Evêque.

¹ «Mémorial 164^e année»: Proposition, 1344.

Le déficit de places de parc dans cette zone est une évidence, comme l'illustre M. Prina. Les analyses ont porté sur les zones bleues, le domaine public, le stationnement illicite. Le quartier comporte 3886 places de parc, dont 2257 places publiques. Le taux d'utilisation des places de parc est de 105 à 110%. Avec un taux de motorisation de 442 véhicules pour 1000 habitants, on aboutit au constat que ce sont donc 450 places auxquelles il faudrait pourvoir. Pré-l'Evêque représente donc une solution intéressante, puisque son potentiel est de 250 places, le solde étant imaginé dans le cadre du projet de la gare de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA). Mais il ne résoudra pas le problème à lui seul. Ainsi, dans le cadre du projet de la Société du parking du Mont-Blanc, qui envisage de bâtir un second parking avec une sortie au niveau de la rue Pierre-Fatio plutôt que de construire une extension au parking actuel, la Ville a sollicité un certain nombre de places.

Le représentant de l'Office cantonal de la mobilité confirme que son office a validé le projet de parking sous la place du Pré-l'Evêque. Répondant à une question, il souligne qu'un parking aussi central ne génère vraisemblablement pas de trafic. Une étude menée sur le parking des Minoteries a montré que seuls 8% de véhicules sortaient aux heures de pointe. Il signale en outre que nombre de personnes du troisième âge habitent dans le centre-ville et n'utilisent leur voiture que le week-end.

Financement de l'étude

M. Gfeller rappelle que cette demande de crédit est particulière, puisqu'il s'agit de financer un ordre de service de la Fondation des parkings, celle-ci ayant signalé que la prise de risque était importante tant que les crédits n'étaient pas votés et les droits de superficie acquis. Il incomberait donc à la Ville de financer une étude qui sera par la suite remboursée par la Fondation des parkings lors de la réalisation.

Lors de son audition, le représentant de la Fondation des parkings a tout d'abord rappelé que celle-ci, fondation de droit public, avait pour mission d'assurer des parkings habitants en parallèle aux parkings relais. M. Dreme a ensuite rappelé que les études du premier projet de parking à Pré-l'Evêque avaient été financées à perte par la fondation et qu'il en était allé de même avec un projet de parking aux Palettes. Le conseil de fondation avait donc décidé de ne plus financer les études. La fondation finance toutefois l'ensemble d'un projet, soit études et construction, pour autant que cette dernière soit réalisée. La fondation n'a pas de but lucratif. Son représentant précise, à cet égard, que le coût de ce parking sera très élevé et qu'il faudrait des recettes importantes pour le rentabiliser, ce qui ne sera pas le cas, puisqu'il s'agit d'un parking habitants. La loi donne cependant à la fondation les moyens d'effectuer ce type d'investissement à perte, puis-

que les recettes des macarons et du contrôle du stationnement doivent servir à la construction de parkings habitants et de P+R.

Sur la situation financière de la fondation, son représentant explique qu'elle n'était pas bonne jusqu'en 2004. A cette époque, elle ne souhaitait plus participer financièrement à des constructions souterraines, notamment à la suite des dépassements budgétaires du parking de Genève-Plage. L'attribution des recettes des macarons et des contrôles de stationnement a été une mesure très saine pour les finances de la fondation au vu de l'importance des revenus générés. Après une nouvelle analyse, qui a duré jusqu'en 2005, un plan stratégique a été présenté et des projections financières réalisées. Il est alors apparu que le financement d'un projet comme celui de Pré-l'Evêque était possible. Le prix des places oscille généralement dans les parkings publics entre 150 et 350 francs. Dans le futur parking de Pré-l'Evêque, la place reviendra à 60 000 francs, ce qui signifie qu'elle devrait être louée à 230 francs pour atteindre le *break-even*. A noter que le macaron, dont le prix est fixé par le conseil de la Fondation des parkings, est aujourd'hui à 180 francs par an, mais que la loi fixe son maximum à 240 francs.

Interrogé sur le P+R de Genève-Plage, M. Dreme précise que sa capacité est de 900 places et qu'il y a, pour le moment, 881 abonnés. Ce parking sera saturé en 2007.

A un commissaire souhaitant savoir si la fondation avait des projets de P+R, M. Dreme évoque Sécheron, le Bachet-de-Pesay, le collège de Frontenex, Bernex et le tramway Cornavin-Meyrin-Cern (TCMC).

Parking

M. Gfeller signale que la géologie n'est pas propice et que deux nappes phréatiques viennent complexifier la situation. La forme idéale pour un parking est un cylindre, mais ici elle est inapplicable. Du fait de la présence de ces nappes, le parking ne peut aller au-delà de deux niveaux, puisqu'on ne perce plus les nappes phréatiques, comme par le passé. Trois entrées-sorties seront disposées de manière discrète et les plantations existantes en pleine terre seront conservées. M. Gfeller précise également que, le parking étant disposé en partie sous l'avenue Pictet-de-Rochemont, il sera nécessaire de phaser la circulation lors des travaux. Lors de son audition, le représentant de l'Office cantonal de la mobilité précisera, par ailleurs, que son office n'acceptera pas une diminution du volume de trafic sur cet axe pendant les travaux.

Suite à une question, M. Gfeller précise que le nombre de places dans le parking pourrait être augmenté. C'est une question de cahier des charges et de calibrage financier de l'étude. Il pense que la Fondation des parkings signalera

qu'elle doit se soumettre au marché public et établir un cahier des charges. Il ajoute que son service, qui a établi l'image présentée du projet, est en l'occurrence parti du postulat que l'arborisation était conservée et que la desserte des rues environnantes était conservée.

Le géologue cantonal confirme et précise les difficultés engendrées par la présence de la nappe. Celle-ci se trouve dans des alluvions anciens, sous la moraine imperméable. Si cette dernière est crevée, la pression de l'eau étant de 12 tonnes au m², la nappe remonterait. Et d'ajouter que, s'il peut calculer un indice de sécurité, il ne connaît pas la limite supérieure de la nappe sur l'ensemble du site du futur parking. On sait, par exemple, que la nappe est plus profonde du côté de Jargonnant. En cas de crevaison de la nappe, il y aurait une inondation jusqu'à 14 centimètres sous la route. Cette nappe fournit 20% des eaux de boisson à la ville; 10 à 15 millions de m³ d'eau sont tirés chaque année de cette nappe, tandis que 7 millions de m³ sont réinfiltrés à Vessy. Cette nappe est par ailleurs alimentée par l'Arve.

Une étude géotechnique complète est nécessaire, faute de quoi l'autorisation ne serait pas délivrée. Le géologue cantonal est consulté avant tous travaux, soit par le biais d'une demande de renseignements, soit au travers de demandes d'autorisation. De plus, des sondes supplémentaires seront posées pour situer l'emplacement exact de la nappe, pour une valeur de 30 000 francs.

Aménagement de la place

Pour mémoire, un concours d'aménagement par mandats d'études parallèles pour l'aménagement définitif de la place a été organisé en mars 2003. Dans l'attente de l'aménagement à terme, un aménagement temporaire a été réalisé au printemps 2004 dans le triangle sud de la place. Le projet lauréat, intitulé «Le pas du chat noir», consiste en une vaste étendue au sol unitaire, meuble et perméable. Les franges extérieures des deux triangles formant la place ont leur arborisation maintenue et renforcée. Les trottoirs sont élargis et traités en dallage de béton. Des bancs y sont installés. Des plantations plus basses densifient l'intérieur du square. Un canal borde la place du côté de la rue de la Mairie, rappelant l'existence du nant de Jargonnant, élément fondateur du site et du front bâti de cette rue.

Concernant l'aménagement de surface, M. Gfeller précise que la nature du revêtement de surface fait l'objet de discussions par rapport aux droits de superficie. Si le parking ne se réalisait pas, il faudrait pouvoir compenser la suppression des places de parc, par exemple à la gare des Eaux-Vives, avant d'aller de l'avant avec le réaménagement de surface. La fondation doit assurer la construction du parking et la Ville, par le biais d'un mandat distinct, garantir l'aménagement de la place. La pratique habituelle est de débiter la construction d'un parking et de

considérer ensuite seulement l'aménagement. En l'occurrence, cette réflexion a déjà été menée et le marché s'élève à 500 000 francs, ce qui en fait un marché public.

Répondant à un autre commissaire, il précise également que l'aménagement ne touchera pas au statut de l'avenue de Pictet-de-Rochemont, qui est un axe routier primaire.

Position des associations

La double nécessité d'augmenter le nombre de places de stationnement pour habitants et d'améliorer la convivialité du quartier a été soulignée par l'ATE qui, comme l'a fait remarquer – non sans humour – sa représentante, demande assez rarement à être auditionnée pour soutenir un projet de parking. Pour l'ATE, ce projet permettrait de réaménager la place de manière plus agréable. Elle rappelle, en outre, que ce quartier est de moins en moins bien desservi en places de stationnement et que ce parking permettrait aux habitants de laisser leur voiture en utilisant les TPG.

Le GTE soutient également ce projet qui, selon lui, s'inscrit très bien dans l'articulation des transferts modaux, tout en augmentant le nombre de places de parc. Ses représentants sont convaincus que ce parking est techniquement réalisable et indiquent que le GTE est intéressé à devenir un interlocuteur dans son élaboration.

A relever que la commission n'a pas auditionné les habitants des Eaux-Vives. Dans la mesure où ils ont été entendus (auditions de l'Association des intérêts des Eaux-Vives et de l'Association Vivre aux Eaux-Vives en avril 2003) lors du traitement de la motion M-303, la commission a estimé connaître leur point de vue.

Discussion et vote

Pour les libéraux, ce projet est une nécessité. Ils regrettent toutefois que ce parking soit réservé exclusivement aux habitants.

Pour les démocrates-chrétiens, auteurs de la motion M-303 «Rendre la place du Pré-l'Evêque aux piétons et résoudre les problèmes de parage: faire d'une pierre deux coups», ce parking est une évidence. Leur commissaire rappelle en outre que c'est la première fois que le Canton et le magistrat communal sont d'accord sur un tel projet.

Les Verts déplorent plusieurs bémols. Notamment que l'étude soit financée par la Ville et non par la Fondation des parkings. Ils rappellent ensuite que le premier projet datait de 1978, un projet qui avait échoué pour des raisons géologi-

ques. Ils se demandent donc quelles sont les garanties pour la Ville de recouvrer cet argent, d'autant plus que les priorités de la fondation vont plutôt aux parkings d'échange. Les Verts s'opposent au crédit d'étude en raison des risques que présente ce projet.

Pour les radicaux, il s'agit d'un bon projet qui est une nécessité. Ils estiment cependant que l'aménagement extérieur mériterait une arborisation. Ils pensent que leur motion M-652 «De la place pour la verdure et les voitures à la place du Pré-l'Evêque!» pourrait être liée à ce projet.

Pour les socialistes, ce projet répond à un besoin, d'autant plus qu'il ne servira que les habitants du quartier. Ils restent cependant dans l'attente de l'aménagement de la place.

Le Parti du travail acceptera ce projet même s'il comprend le scepticisme des Verts. Un réaménagement verdoyant est également nécessaire.

Un commissaire des Verts répète que les options sont dangereuses d'un point de vue financier. Il rappelle alors que le parking des Alpes a été racheté par la Fondation des parkings, ce qui a permis un gain de 200 places. Il pense, en l'occurrence, que le parking de Villereuse pourrait également être négocié. Il doute, par ailleurs, que cette place puisse être très agréable pour les piétons au vu des 38 000 voitures qui la traversent tous les jours.

La présidente déclare partager l'opinion du commissaire du Parti du travail. Elle mentionne cependant que, si tout le monde est convaincu par la nécessité de ce parking, les 500 000 francs ne représentent pas une bagatelle et ce sans compter l'aménagement de la place, également très cher. Elle s'abstiendra.

Un autre commissaire des Verts rappelle qu'aucun investisseur privé ne s'est lancé dans ce projet et se demande si la Ville doit véritablement investir pour des habitants qui ne jouent pas le jeu des transports publics.

Mise aux voix, la proposition PR-497 est acceptée par 10 oui (1 UDC, 3 S, 1 R, 1 DC, 3 L, 1 T) contre 2 non (Ve) et 1 abstention (AdG/SI). (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

Les Verts annoncent un rapport de minorité.

13 juin 2007

B. Rapport de minorité de M. Olivier Norer.

Pour toutes questions relatives au fonctionnement des auditions en commission, le commissaire auteur du rapport de minorité prie les lecteurs de se référer à l'excellent rapport de majorité de M^{me} Alexandra Rys. Ce rapport de minorité se bornera à traiter cette proposition sous un angle purement politique.

Financement

Le principal souci du rapporteur de minorité n'est pas que le parking se réalise, mais bien qu'il ne voie jamais le jour, engloutissant par la même occasion un demi-million de francs d'études.

Et les doutes ont de quoi être fondés.

Rappelons que le principal responsable et bailleur de fonds pour un projet de parking habitants est la Fondation des parkings et qu'elle ne souhaite plus s'investir dans des études de ce type, en raison des nombreux revers que différents projets de parking ont connus (premier projet à Pré-l'Evêque et P+R aux Palettes, par exemple) et qui lui ont laissé des comptes rouges.

La fondation dit: «Si vous souhaitez étudier un parking à Pré-l'Evêque, faites-le sur votre propre budget.»

Sentant la porte close, le Conseil administratif s'adresse au Conseil d'Etat et, là, la réponse est encore plus claire. Le communiqué de presse du 26 septembre 2005 en fait l'écho: «Parking sous la place du Pré-l'Evêque: le Canton ne participera pas au financement de l'étude.

»Dans sa réponse à un courrier du Conseil administratif de la Ville de Genève, le gouvernement, en raison de la situation financière difficile de l'Etat, a fait part de ses regrets de ne pouvoir participer au financement d'une étude pour un parking souterrain pour habitants à la place du Pré-l'Evêque, ce d'autant plus qu'il s'agit d'un objet qui revêt un caractère local. Il a toutefois relevé que la problématique du stationnement des habitants des Eaux-Vives pourrait s'améliorer grâce, notamment, au projet d'extension du parking du Mont-Blanc, dont la demande de concession est actuellement examinée par les services de l'administration cantonale.»

Non seulement l'exécutif cantonal n'entre pas en matière, mais il signale également que son intérêt est ailleurs.

C'est que, au niveau cantonal, la prudence l'emporte sur ce dossier. Et non sans raison.

Le parking de Pré-l'Evêque n'est pas une nouveauté, bien au contraire. Déjà dans les années 1980, des privés avaient lancé l'idée d'un parking de 600 places. Devant les contraintes géologiques, la protection de la nappe phréatique affleurant à cet endroit, il est impossible de construire plus de deux étages souterrains, ils avaient jeté l'éponge, un parking d'une capacité de 250 places environ n'était pas rentable.

Qui dit entreprise déficitaire, dit action publique, malheureusement.

C'est pourquoi, suite aux différents revers privés sur cette parcelle de notre ville, l'idée d'un parking habitants est apparue. Riche idée. D'autant plus si elle permet de justifier les projets d'aménagement de surface.

Que la Ville s'entête à vouloir réaliser ce parking pour justifier les aménagements de surface, c'est son droit, mais quand elle est prête à dépenser un demi-million de francs d'études pour ce but, cela n'est pas acceptable.

Tout d'abord, la réalisation du parking n'est techniquement pas garantie. Ensuite, le parking habitants prévu sera hautement déficitaire. Enfin, il n'y a aucune garantie que l'Etat rembourse les études de la Ville en cas de non-réalisation du parking.

Cela sent la voie de garage, à un demi-million.

Aménagements de surface

Partons du postulat:

- que la Ville réalise envers et contre tout son étude;
- que cette étude conclue à la faisabilité technique et financière de l'ouvrage;
- que le projet intéresse la Fondation des parkings et l'Etat;
- que le financement soit trouvé;
- que l'ouvrage soit construit;
- que les frais de construction ne dépassent pas allégrement le budget;
- que la Ville soit remboursée pour son prêt d'un demi-million;
- qu'elle trouve l'argent pour réaliser les aménagements de surface;
- que le TCS ne s'oppose pas à la suppression des places de parc de surface;
- qu'il y aura donc des aménagements à la place du Pré-l'Evêque.

Ou, pour être plus prosaïque ou terre-à-terre: des bacs à fleurs dans une bretelle autoroutière.

Car, n'oublions pas: l'avenue Pictet-de-Rochemont est traversée par plus de 30 000 véhicules par jour. On est loin de pouvoir s'asseoir tranquillement sur un banc.

Parking, ici ou ailleurs?

Partons du postulat que le parking habitants est nécessaire en ville.

Il existe plusieurs parkings ou projets de parking, dans un périmètre proche: Eaux-Vives 2000, Villereuse, Rive, projets à la gare des Eaux-Vives et au Jardin anglais.

A l'instar de ce qui a été effectué avec le parking des Alpes, il serait préférable et hautement moins dispendieux de viser à une requalification de certaines places dans des parkings existants ou à construire plutôt que d'envisager un nouveau parking. La Fondation des parkings suit déjà cette logique heureuse, ne lui mettons pas un boulet aux jambes avec ce projet hautement déficitaire.

Pour toutes ces raisons et bien d'autres, le rapporteur de minorité vous invite à refuser le projet d'arrêté de la proposition PR-497.

Premier débat

M. Jacques Baud (UDC). Mesdames et Messieurs, quand allons-nous enfin voir ce parking du Pré-l'Evêque? Voilà plus de quatre ans qu'on en parle! On en a parlé à la commission des transports du Grand Conseil avec M. le conseiller d'Etat Cramer. Des représentants de la Ville étaient là et nous étions tombés d'accord pour dire que ce parking était indispensable. Je rappelle que toute la population du quartier des Eaux-Vives réclame des places de parking. Avec les nouveaux aménagements, un nombre incroyable de places ont été supprimées et le projet de tram vers Vésenaz entraînera la suppression de toutes les places de parking à la rue des Eaux-Vives, puisque, d'après les lois fédérales, le tram doit passer en site propre. C'est un challenge ahurissant pour les habitants que de trouver une place pour leur voiture. Il est donc grand temps et plus que temps de construire ce parking. Tout le monde est d'accord sur le principe et je ne comprends pas que nous ayons ce soir un rapport de majorité et un rapport de minorité. Cela fait des années qu'on parle de ce parking. Aussi je vous en prie, Mesdames et Messieurs: votez ce parking, le peuple des Eaux-Vives vous en sera reconnaissant!

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Mesdames et Messieurs, on défend évidemment le parking de la place du Pré-l'Evêque en disant qu'il est important pour les

habitants des Eaux-Vives. Mais il faut bien comprendre que ce parking ne sera pas vraiment un parking pour habitants à l'image des zones bleues en surface réservées aux porteurs de macaron. Certes, les places seront louées aux habitants, mais ensuite aucun contrôle ne sera possible. Les places pourront être sous-louées à des pendulaires, à des personnes travaillant dans le quartier des Eaux-Vives sans qu'aucun contrôle ne soit possible. De plus, ces places coûteront, non pas 180 francs par an comme le macaron, mais 230 francs par mois. C'est dire qu'elles seront réservées à une population plutôt privilégiée, peut-être aux personnes ayant deux voitures, l'une garée sur les zones bleues en surface et l'autre garée dans le parking. Pour notre part, nous nous opposons évidemment à cela.

Ensuite, je rappellerai qu'il existe déjà des parkings aux Eaux-Vives: Eaux-Vives 2000, Villereuse et Rive, sans oublier les projets en cours comme l'extension du parking sous-lacustre et le CEVA (liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse). Dans les parkings existants, il y a beaucoup de places, qui sont certes réservées aux visiteurs, mais qu'on pourrait imaginer requalifier en places habitants et en places Mobility, comme il en existe quelques-unes à Villereuse. Car c'est ainsi que l'on règle les problèmes de parking, en trouvant de vraies solutions intelligentes.

Les habitants des Eaux-Vives, c'est vrai, n'ont pas beaucoup de places à leur disposition, mais ils y sont habitués si je puis dire. En outre, ils n'ont pas tous une voiture. Je rappelle ici qu'un tiers des habitants de notre ville n'ont pas de voiture. Pourquoi faut-il toujours prévoir plus de places, alors que moins en moins d'habitants ont une voiture? C'est bien la preuve que ces places sont plus utilisées par les visiteurs que par les habitants.

En réalité, les habitants des Eaux-Vives attendent surtout le réaménagement de la place du Pré-l'Evêque, libre depuis le déménagement du bureau de poste. Un concours a été lancé et un projet a été primé, qui s'intitule «Le pas du chat noir» et qui prévoit entre autres un sol perméable. En attendant de réaliser ce superbe projet, on a installé quelques petites choses, mais surtout des voitures! Au début, il y en avait une dizaine, mais aujourd'hui la partie voitures a été agrandie. On a réavancé les pots de fleurs! Quant à l'autre partie de la place, elle est entièrement réservée aux voitures. Par conséquent, si on veut vraiment satisfaire les habitants, il faut aménager la place et cesser de penser que les gens ne demandent que des parkings!

Je rappelle en outre que le CEVA va augmenter considérablement l'offre en transports publics dans la région et qu'il ne faut pas oublier cet aspect dans le débat.

Par ailleurs, je voudrais revenir sur l'aspect financier. Je m'étonne que ce problème passe visiblement au-dessus de beaucoup de monde dans cette enceinte...

Ni la Fondation des parkings ni le Canton ne veulent payer ce parking, c'est donc la Ville seule qui va raquer. Mais pourquoi les autres partenaires ne veulent-ils pas payer? En fait, à la base, il fallait prévoir 600 places dans ce parking pour qu'il soit rentable. Or, à cause de la nappe phréatique, il a fallu réduire la capacité à 250 places, ce qui ne sera pas rentable. Dans ces conditions, Mesdames et Messieurs, pourquoi s'obstiner encore et encore à défendre ce parking? On a voulu le construire, on a constaté que ce n'était pas possible: tant pis, il ne faut pas s'entêter!

Je comprends que, sur les bancs de droite, vous défendiez la voiture, mais d'habitude vous êtes très attentifs aux finances. Or, là, je n'arrive pas à saisir pourquoi vous voulez vous lancer dans ce projet incertain. Est-ce vraiment votre grand projet de législature pour les Eaux-Vives que de faire ce parking de 250 places? Pour nous, les Verts, ce n'est absolument pas une priorité. Nous préférons aménager des espaces verts, des espaces de rencontre, en un mot des endroits conviviaux!

Je relève encore que cette étude coûtera 500 000 francs. On va dépenser un demi-million pour une étude qui démontrera que ce parking sera extrêmement cher et sans doute impossible à réaliser. Je ne vois donc pas l'intérêt de dépenser tout cet argent. Enfin, j'aimerais surtout vous demander, à tous ici, quand commencera l'aménagement de surface de la place Pré-l'Evêque. Vous l'aurez compris, nous nous opposons à tous les projets de parkings au centre-ville et à celui-ci en particulier. Nous vous invitons donc instamment à voter l'excellent rapport de minorité de mon collègue M. Norer.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Mesdames et Messieurs, comme vous l'avez constaté, le groupe socialiste, en commission, a voté ce crédit d'étude, cela pour plusieurs raisons. Il faut rappeler ici qu'il y a eu nombre de pétitions des différentes associations d'habitants et qu'en commission de l'aménagement et de l'environnement nous avons souvent eu l'occasion d'auditionner les habitants des Eaux-Vives. Je ne parle pas des seules associations de commerçants ou des groupes d'intérêts en faveur des automobilistes, mais je dis bien les habitantes et les habitants des Eaux-Vives, qui ont rappelé par leurs pétitions qu'ils désiraient un parking habitants. Est-ce à dire que nous devons suivre automatiquement les habitants? Bien sûr que non, mais il y a quand même quelques considérations à prendre en compte.

Tout d'abord, il faut rappeler que le taux de motorisation, c'est vrai, baisse en ville de Genève et que les personnes qui possèdent un véhicule l'utilisent en fait pour des trajets longs, parfois pour des trajets d'agrément. L'Association transports et environnement (ATE), qu'on ne peut pas soupçonner d'être pro-automobile, a bien relevé, lors de son audition, que l'un des problèmes des

Eaux-Vives résidait dans le fait que les habitants déplacent leur véhicule simplement pour trouver une autre place de parc, pour trouver une place de longue durée.

D'autre part, se basant sur une étude de l'Office de la mobilité, dépendant du Département cantonal du territoire – qu'on ne peut pas non plus soupçonner d'être pro-automobile, puisqu'il est dirigé par M. Cramer – l'ATE a souligné, je cite, que «le ratio entre le nombre de places disponibles et le nombre de macarons délivrés est particulièrement défavorable dans ce quartier». C'est même le quartier qui connaît le déficit le plus important dans toute l'agglomération – au-delà de la ville de Genève. L'ATE a donc appuyé, chiffres à l'appui, la réalisation de cette étude. Encore une fois, il ne s'agit que d'une étude, dont le coût sera d'ailleurs remboursé à la Ville de Genève s'il y a construction du parking.

Mais il convient aussi de dire une autre chose. Il semble important à l'ATE – et là-dessus le Parti socialiste rejoint complètement cette association – d'initier un modèle de partenariat entre la Fondation des parkings et la Ville de Genève – mais cela pourrait être une autre collectivité – pour essayer de voir ce que peut donner un parking habitants. Nous ne pouvons qu'être favorables à ce point de vue, sachant que ce projet sera l'occasion de montrer la faisabilité de tels parkings habitants et la compréhension qui peut s'instaurer entre partenaires qui n'ont pas tous pour vocation de prôner l'automobile.

Nous comprenons tout à fait le souci des Verts concernant l'aménagement des espaces publics, qui pour nous aussi est important, mais pour aménager les espaces publics dans des quartiers extrêmement denses il faut libérer de l'espace. Libérer de l'espace, cela veut dire libérer le sol, le rendre aux habitants, au lieu qu'il soit complètement envahi par les voitures. Les Eaux-Vives sont un quartier dense, avec peu d'espaces publics et la seule façon de les recréer, c'est de réaménager la rue et de donner la priorité aux habitants plutôt qu'aux voitures.

Un autre aspect qui nous semble important et sur lequel nous rejoignons les Verts, c'est qu'il ne saurait y avoir de parking habitants sans projet d'aménagement de la place du Pré-l'Evêque. Les différentes associations de quartier qui soutiennent le parking habitants soutiennent aussi ce projet d'aménagement, dont l'un des moteurs a longtemps été un ancien président de l'ATE. En l'occurrence, le projet primé pour la place du Pré-l'Evêque est un véritable projet d'espace public, de très grande qualité architecturale, et nous avons obtenu des assurances selon lesquelles il ne saurait y avoir de parking sans cet espace public.

Enfin, le Parti socialiste aimerait rendre ce plénum attentif au fait qu'il est hors de question, pour nous, de soutenir à tout va les parkings au centre-ville. Si nous soutenons le parking du Pré-l'Evêque, c'est parce qu'il a une vocation de parking habitants. Et nous nous étonnons que les mêmes qui nous reprochent aujourd'hui de vouloir favoriser les voitures ne se manifestent pas contre le par-

king sous-lacustre. Car c'est là un véritable problème: on parle d'un parking de 600 places au centre-ville, voire aujourd'hui de 850 places. La demande définitive, comme l'a relevé une de mes collègues dans une question écrite, est parue dans la *Feuille d'avis officielle* en juillet dernier, mais là-dessus personne ne dit rien! Alors, il faut rester correct!

Nous soutenons les parkings habitants, mais, par contre, nous avons les plus grandes réserves sur le parking sous-lacustre qui, lui, attirera des voitures au centre-ville et qui ne sera pas réservé en priorité aux habitants. Je pourrais éventuellement poursuivre en parlant du parking de la rue Pierre-Fatio. Donc, encore une fois, distinguons bien les parkings qui attirent des voitures inutiles au centre-ville, comme le parking sous-lacustre, mais accordons notre soutien au parking du Pré-l'Evêque, qui est un parking habitants dont l'édification est conditionnée à un véritable aménagement de l'espace public en surface.

M. Alexandre Chevalier (L). Mesdames et Messieurs, si je ne suis pas surpris par le diagnostic que font les Verts, je suis toujours déçu par le dogmatisme de ce groupe et, notamment, de la préopinante, par cette obsession monomaniaque et permanente de lutter contre toutes les voitures et places de stationnement, quel que soit le type de parking prévu.

Pour nous, libéraux, le parking du Pré-l'Evêque est un bon projet et ce pour plusieurs raisons. Il est un signal important pour amener la Fondation des parkings à construire à nouveau des parkings en ville. Il répond à un besoin vital des habitants dans un quartier saturé et qui souffre. Il amène de la qualité de vie, du mieux vivre pour les habitants. Pour s'en convaincre, il suffit de lire le rapport de la commission, où presque toutes les parties ont été entendues. Pour celles qui ne l'ont pas été, parce que les commissaires pensaient déjà connaître leur avis – je pense notamment à l'Association des commerçants et habitants du quartier des Eaux-Vives – elles ont eu droit à la parole dans un article de la *Tribune de Genève* du 17 septembre dernier, où elles expliquaient bien leurs besoins. C'est dire que ce parking est une réelle nécessité pour les Eaux-Vives.

Maintenant, j'en viens à quelques éléments relevés tout à l'heure par la préopinante du groupe des Verts. En l'occurrence, ce crédit d'étude n'est pas de l'argent donné à la Fondation des parkings. Je rappelle que celle-ci s'est engagée à le rembourser. Il s'agit donc d'un prêt et non pas d'un don ou d'un gaspillage. Par ailleurs, la capacité du parking est limitée puisqu'il sera réservé aux habitants. En tant que libéraux, nous pouvons regretter qu'il n'y ait pas plus de places visiteurs, pour permettre l'accès aux commerces, mais enfin c'est ainsi et c'est déjà bien. C'est un début et un bon signe. Nous soutiendrons donc ce crédit d'étude, qui est une première étape vers la réalisation de ce parking important pour notre ville.

M^{me} Anne-Marie Gisler (R). La proposition qui est soumise à la sagacité de cette enceinte vise l'ouverture d'un crédit d'étude de 560 000 francs, en vue de créer 260 places de parc en sous-sol, sous la place du Pré-l'Evêque. Un réaménagement de la surface complète d'ailleurs le projet. Pour la néophyte que je suis, ce projet m'a tout l'air de représenter un petit miracle, mettant quasiment tous les acteurs d'accord.

Premièrement, les services techniques en matière de mobilité de la Ville et de l'Etat sont clairs et unanimes. D'une part, compte tenu du nombre de places de parking dans le quartier et du taux de motorisation de la population – et là je ne pense pas que le taux de motorisation du quartier des Eaux-Vives soit différent du reste de la ville – il existe actuellement un déficit d'environ 450 places aux Eaux-Vives. D'autre part, un parking de cette taille, réservé aux habitants et situé de manière aussi centrale, ne génère pas de trafic supplémentaire. La réalisation de ce parking est donc le moyen idéal de soulager le quartier d'une circulation parasite, s'agissant des voitures qui tournent dans l'espoir de trouver une place libre, de restituer aux Eaux-Vives une certaine convivialité.

Deuxièmement, ainsi qu'il a déjà été mentionné, les associations représentatives des milieux de la mobilité – l'ATE et le GTE (Groupement transports et économie) – s'accordent aussi à louer le rôle central que jouerait ce parking dans l'encouragement et la concrétisation du transfert modal. N'ayant plus besoin de déplacer leur voiture stationnée sur des places à durée limitée, les habitants utiliseront d'autant plus volontiers les transports publics.

Troisièmement, et cela a aussi déjà été relevé ce soir, la Fondation des parkings précise qu'en dépit de finances difficiles, suite notamment aux dépassements budgétaires importants du parking relais de Genève-Plage, le financement du projet est possible et supportable pour les futurs locataires – n'en déplaise à la préopinante Verte – pour lesquels une place reviendrait à 230 francs mensuels, ce qui correspond à la moyenne du marché pour ce type d'objet.

Quatrièmement, l'ensemble des partis politiques reconnaissent l'importance et la nécessité de cette réalisation et soutiennent le projet, à l'exception notable du Parti des Verts. C'est là, à ce point précis, que le petit miracle dont il est question se transforme non pas en cauchemar – gardons une certaine mesure – mais en une incompréhension crasse. Nous nous trouvons en effet face à une situation dans laquelle on réduit les nuisances en matière de bruit et de pollution de l'air pour les habitants d'un quartier densément peuplé. C'est donc une amélioration notable de la qualité de vie de ces habitants-là. Or la seule préoccupation des Verts est le risque financier que prend la Ville, qui devrait assumer éventuellement, de manière définitive, les frais d'étude, au cas où ce projet se verrait «schubladisé» à nouveau. Mais pas un mot sur les améliorations apportées à la qualité de vie, au quotidien, des gens des Eaux-Vives!

Certes, un demi-million de francs est une somme importante. Certes, l'utilisation des deniers publics doit se faire de la manière la plus rationnelle possible. Certes, également, le projet présente des difficultés techniques, mais qui ne sont pas insurmontables et qui n'ont pas été ignorées dans la préétude déjà réalisée. Dans des projets de ce type, il s'agit quand même, nous semble-t-il, de raisonner en termes politiques. Une pesée des intérêts, aussi basique soit-elle, si elle avait été faite, aurait indiqué clairement qu'il est à tout le moins déraisonnable, pour ne pas dire irresponsable, de privilégier l'éventualité d'une charge pour la Ville – bien hypothétique, il faut le dire – au détriment d'une réalité bien concrète d'amélioration pour l'ensemble des habitants des Eaux-Vives.

Le groupe radical considère que l'on ne peut pas gouverner en s'appuyant sur la crainte ou des réflexes conservateurs à outrance. Au contraire, il appartient aux politiques de faire preuve de courage et de prendre parfois des risques, surtout s'ils sont, comme en l'espèce, mesurés. Dès lors, le groupe radical approuvera bien évidemment la demande de crédit.

M. Pierre Rumo (AGT). Ce projet de parking sous la place du Pré-l'Evêque est à l'étude depuis plusieurs années, pour ne pas dire depuis plusieurs lustres. Autant l'annoncer tout de suite: le groupe A gauche toute! votera le crédit de 560 000 francs destiné à l'étude d'un parking pour résidents. Ce projet a été étudié de façon très complète lors de cinq séances de commission entre novembre 2006 et mars 2007. A ce sujet, j'aimerais remercier les rapporteurs de majorité et de minorité, M^{me} Alexandra Rys et M. Olivier Norer, pour la qualité des rapports, dans lesquels on comprend bien les tenants et les aboutissants de ce projet.

Le quartier des Eaux-Vives est un quartier sinistré en matière de stationnement depuis plusieurs années. Le groupe A gauche toute! estime qu'il est important de rendre service à ses habitants, qui doivent souvent tourner dans le quartier pour trouver une place de parking, ce qui entraîne un surcroît de pollution. Le groupe A gauche toute! a été surpris de lire dans la *Tribune de Genève* du 17 septembre certaines phrases de M^{me} Sarah Klopmann, qui frisaient l'intégrisme vert... Lorsqu'elle dit notamment: «Nous voulons que les gens utilisent les transports publics pour se rendre en ville», je crois que cette façon de parler n'est pas satisfaisante de nos jours. Il faut quand même permettre aux gens d'utiliser leur voiture, même s'il est vrai qu'aller au centre-ville est plus facile, plus aisé en transports publics depuis quelques années.

Par ailleurs, lorsque les Verts disent que les places de parking habitants risqueraient d'être sous-louées aux pendulaires, il me semble que, là, ils exagèrent. Je ne crois pas que les habitants des Eaux-Vives qui auraient une place de parking la sous-loueraient à des frontaliers, à des pendulaires, pour gagner quelques

francs. Certes, le prix de 230 francs par mois pour une place de parking n'est pas bon marché et cela pourrait poser quelques problèmes aux résidents du quartier, mais le fait est que le coût des parkings est malheureusement élevé de façon générale.

D'autre part, s'il est vrai que l'usage de la voiture recule quelque peu – M^{me} Wiedmer-Dozio nous le rappelle lorsque nous étudions les plans localisés de quartier – ce recul semble quand même très limité. J'ai ici un article paru dans le *Monde* récemment qui explique que, dans la plupart des pays d'Europe, l'usage de la voiture privée recule, notamment pour deux raisons principales: la hausse du prix des carburants et l'amélioration de l'offre en transports en commun. Toutefois, il ne faut pas oublier que l'Office cantonal de la mobilité dépend du Département du territoire, dirigé pour quelques mois encore par M. Cramer, et que ce dernier avalise des choix en matière de stationnement, même s'ils sont souvent contestés par le groupe des Verts en commission de l'aménagement et de l'environnement.

Dans le rapport de minorité, on donne l'exemple du parking de la place des Alpes. Ce parking a été racheté et quelques places ont pu être attribuées aux habitants du quartier des Pâquis. Toutefois, cet exemple ne me semble pas très relevant. Et quand le rapporteur de minorité écrit qu'aux Eaux-Vives plusieurs parkings ou projets de parkings pourraient offrir une solution pour les résidents, cela me fait quelque peu sourire. En effet, les parkings d'Eaux-Vives 2000, de Villereuse et de Rive sont, semble-t-il, déjà saturés et ne sont pas des parkings pour résidents. Le rapport de minorité évoque aussi les projets de la gare des Eaux-Vives, mais les habitants devront attendre encore quinze ans avant de voir des parkings à la gare des Eaux-Vives.

De même pour l'extension du parking sous-lacustre, au Jardin anglais: je m'étonne que les Verts puissent proposer cette solution, alors qu'agrandir le parking sous le Jardin anglais défigurerait encore plus notre rade. Ce n'est en tout cas pas une solution acceptable pour le groupe A gauche toute! Il nous paraît bizarre que le groupe des Verts puisse proposer cet agrandissement comme un projet valable pour les résidents du quartier des Eaux-Vives.

Enfin, cerise sur le gâteau, les Verts annoncent qu'ils vont lancer un référendum. Eh bien, allons-y! J'espère en effet que les Verts sauront aller dans la rue et récolter des signatures contre ce projet et que la population genevoise pourra s'exprimer sur cette question. Pour notre part, nous voterons ce crédit d'étude de 560 000 francs.

(La présidence est assurée jusqu'à la fin de la séance par M. Jean-Charles Rielle, vice-président.)

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous demande un peu d'indulgence pour cette première prise de présidence. C'est un bonheur pour moi de saluer, à la tribune du public, Christiane Olivier, notre ancienne collègue. (*Applaudissements.*)

Je passe la parole à M. Lathion.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je ne vais pas argumenter davantage, car tous les arguments techniques ont été présentés aussi bien par les socialistes que par les radicaux et par M. Rumo à l'instant. La situation catastrophique que nous vivons au centre-ville a été évoquée.

Comme vous le savez, Mesdames et Messieurs, les démocrates-chrétiens ont été à l'origine du parking pour habitants sous la place du Pré-l'Evêque et les radicaux avaient tenté de lancer une initiative, répondant à une préoccupation constante des habitants et des commerçants des Eaux-Vives. Nous ne pouvons donc souscrire à la vision bucolique des Verts. Il faut arrêter de penser que nous allons amener la campagne en ville, que nous sommes là pour répondre aux besoins de ceux qui souhaiteraient plutôt s'échapper dans leur chalet, en Valais ou en France voisine!

Mesdames et Messieurs, nous vivons dans une ville, internationale qui plus est, et nous ne pouvons pas continuer à supprimer des places de parc dans les quartiers, à Saint-Jean, aux Eaux-Vives et dans tout le centre-ville, sans prendre nos responsabilités et sans prévoir la construction de parkings souterrains. Je pense que le magistrat en charge, M. Pagani, l'a compris; en tout cas, c'était le sens des déclarations qu'il a faites en début de législature. Nous, les démocrates-chrétiens, soutiendrons donc toute action visant la construction de parkings souterrains. Pour toute place supprimée en surface, il faut une place en sous-sol: c'est ce que nous défendrons également dans la motion M-717 dont nous allons discuter demain.

Le parking du Pré-l'Evêque est une nécessité et nous ne pouvons que saluer ce projet et y adhérer. Ce soir, nous nous réjouissons que la plupart des partis soient de cet avis.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Je dois répondre à plusieurs intervenants, en commençant par mon ami Chevalier qui regrettait mon dogmatisme et qui me reprochait d'être monomaniacque... Non, les Verts ne sont pas monomaniacques, puisqu'au départ nous avons été d'accord de renvoyer ce projet en commission pour l'étudier. Un parking habitants, pourquoi pas? Nous nous sommes dit que nous pouvions étudier la question. Mais finalement, en commission, nous avons

constaté que rien ne garantissait que le parking serait réservé aux habitants, et qu'en plus le projet était mal ficelé. Je me demande donc qui est monomaniaque: ceux qui ont voulu étudier le projet et qui se sont fait un avis, ou ceux qui disent oui juste parce que c'est un projet de parking et qu'il faut toujours dire oui aux parkings?

Ensuite, on nous dit que la Fondation des parkings remboursera les frais d'étude. Certes, mais elle les remboursera seulement si le projet se réalise, ce qui est loin d'être gagné. C'est dire que nous risquons bien de payer une étude pour rien.

Par ailleurs, on nous assure que réaliser un parking au centre-ville ne génère pas de trafic supplémentaire. Là, je m'étonne! Selon nous, les Verts, les parkings sont des aspirateurs à voitures. Dans l'hypercentre, il y a déjà beaucoup de places de stationnement. Certes, ce ne sont pas forcément des places habitants, mais plutôt des places pour les visiteurs, pour les gens qui viennent travailler en ville et qui font le trajet maison-boulot deux, voire quatre fois par jour, tout seul dans leur véhicule. Or c'est précisément ce trajet en voiture que les Verts veulent supprimer. Nous ne nous opposons pas à la voiture d'une manière dogmatique, comme on essaie de le faire croire dans cette enceinte, car nous comprenons bien que certaines personnes ont parfois besoin de leur voiture. En revanche, nous ne voulons pas que les gens utilisent leur voiture par habitude et sans réfléchir à d'autres solutions.

On nous reproche aussi de ne penser qu'à la dépense et pas à la qualité de vie. Là, j'hallucine! La qualité de vie, ce n'est pas ajouter des parkings et des voitures dans les quartiers. Pour nous, améliorer la qualité de vie, c'est augmenter la convivialité, les espaces verts...

Les socialistes, quant à eux, reprennent les arguments utilisés pour les parkings habitants liés aux plans localisés de quartier en périphérie, et nous disent qu'avec le parking du Pré-l'Evêque les habitants des Eaux-Vives pourront garer leur voiture et que, du coup, ils ne l'utiliseront pas. C'est vrai: s'ils peuvent laisser leur voiture au parking, peut-être qu'ils ne la prendront plus pour chaque petit déplacement. Mais pour cela on peut trouver d'autres solutions que le parking du Pré-l'Evêque, sachant qu'il y a déjà beaucoup de places aux Eaux-Vives. Ce sont certes des places pour visiteurs, mais on pourrait les requalifier. D'autre part, les parkings existants, ceux d'Eaux-Vives 2000 ou de Villereuse, ne sont jamais saturés. Il faut arrêter de raconter n'importe quoi!

Pour ma part, j'aimerais bien qu'on essaie de trouver des solutions un peu plus novatrices. Tout le monde ici se targue d'être le champion de l'écologie et en appelle au réchauffement climatique lors de chaque campagne électorale. Mais, dès qu'il s'agit de voter un parking, les démocrates-chrétiens annoncent qu'ils

accepteront systématiquement tous les projets visant à créer des places au centre-ville. Non, mais je crois rêver! Il faudrait une bonne fois arrêter de mentir!

Je rappelle encore que Genève et Lausanne sont les deux villes de Suisse les mieux servies en nombre de places de parking par habitant et par hectare. S'agissant des parking qui, selon certains, feraient le bonheur des gens, j'ai l'impression que les Zurichois, qui vivent d'une manière un peu plus écologique que nous, sont très heureux également!

Un tiers des ménages genevois, voire la moitié dans certains quartiers, n'ont pas de voiture, et nous défendons la position de ces gens-là, de ceux qui en ont marre de voir tout cet argent dépensé pour des parkings, de voir toutes ces places en ville occupées par des voitures. Ceux qui n'ont pas de voiture aimeraient pouvoir se déplacer à vélo tranquillement, prendre des bus qui aient la voie libre, se balader sur des places qui soient vertes, enfin tout ce que les Verts demandent également et dont ils rêvent.

Malheureusement, je constate que nous serons les seuls à voter contre ce parking et que ce parlement n'est pas très représentatif de la population. C'est dommage, mais c'est ainsi!

M. Philippe Cottet (Ve). Nous accuser d'être bucoliques, de vouloir amener la campagne en ville, d'être des intégristes, c'est surtout faire preuve d'un manque d'arguments face à une réflexion plus large. Je crains que, ce soir, cet hémicycle fonctionne en vase clos par rapport à ce qui se discute dans la campagne actuelle pour les élections fédérales, à entendre les positions de la plupart des partis représentés ici, qu'a brillamment rappelées ma préopinante Verte.

Mesdames et Messieurs, ces aménagements-là, nous ne les faisons pas pour les quelques prochaines années. Il ne s'agit pas de se dire que, dans quelques années, nous ferons mieux, que nous serons plus écolo, que nous diminuerons notre empreinte écologique, que nous serons un peu plus responsables par rapport à la gestion de l'énergie... Non, nous savons pertinemment que nous faisons ces aménagements-là pour cinquante ou cent ans. C'est dire que tout le XXI^e, voire le XXII^e siècle, va être marqué par les décisions que nous prenons aujourd'hui en termes de bâti et d'aménagement.

Ce soir, j'ai entendu à plusieurs reprises citer l'ATE, qui, sans être liée à un parti politique, défend des positions qui nous sont chères. Mais c'est faire une bien mauvaise utilisation des affirmations de l'ATE. En effet, l'ATE parle avec nuance d'exigences d'aménagement, de diminution des places en surface, d'amélioration de la desserte en transports publics, de convivialité des quartiers et surtout de frein à l'augmentation exponentielle des places de parking au centre-ville.

Aujourd'hui, ce n'est pas une question de dogmatisme ou d'intégrisme, c'est simplement une question de bon sens: le fait est que le cadastre et les rues de notre ville ne sont pas extensibles éternellement. Cette extension n'étant pas possible, il nous faut trouver d'autres solutions pour continuer à vivre de manière conviviale dans l'espace qui est le nôtre.

Alors, oui, la ville de Genève a des défauts, mais elle a aussi des qualités, dont celle d'être la ville la plus dense de Suisse. Cette densité représente un formidable levier pour les montants que nous pourrions allouer au développement de la mobilité douce et à l'amélioration des transports publics. Cela se fait déjà en partie, mais il faudra faire plus. Et notre municipalité, dans la mesure où elle veut répondre à l'attente de nos concitoyennes et concitoyens, ne devrait pas aller plus loin dans la construction de parkings.

Cela dit, puisque tout le monde y va de sa petite expérience, je dirai que j'ai travaillé aux Eaux-Vives. Plusieurs de mes collègues pendulaires venant de France voisine ou des communes suburbaines louaient un box à des particuliers vivant dans le quartier. Or cette situation n'a pas été évaluée par la Ville, qui pourrait remédier facilement à ce genre de problème. Certes, la compétence n'appartient pas seulement à la Ville, car la loi est cantonale en termes d'allocation des places, mais nous devrions mener une réflexion pour mettre en place, par exemple, une bourse par quartier. Les personnes n'utilisant pas leur box, pour une raison ou une autre, pourraient, au lieu de le louer à des pendulaires, le louer à d'autres habitants du quartier. Nous pourrions aussi trouver des solutions plus intelligentes et pragmatiques, favoriser le covoiturage, améliorer l'accès aux *park and ride* pour les personnes qui, après des recherches dûment recensées, ne trouveraient pas de place... Il y aurait donc bien d'autres solutions.

Enfin, nous devons aussi avoir le courage politique de ne plus considérer comme un fait non discutable le droit de chacun à garer sa voiture, comme si la voiture était l'aboutissement de l'évolution. Nous devons aussi avoir le courage politique d'accompagner le changement, d'investir dans d'autres manières de faire et de ne pas toujours courir après un lièvre que jamais nous ne rattraperons, puisqu'il aura été cuit par le réchauffement climatique! (*Exclamations.*)

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je dirai quelques mots à ce stade du débat. J'ai été et je reste un fervent opposant aux parkings à l'intérieur de la petite ceinture. Je me suis battu contre le parking prévu sous l'Observatoire, en face du Musée d'art et d'histoire, et contre le parking de la place Neuve. En effet, je crois qu'il est très important de ne pas construire d'aspirateur à voitures, comme il a été dit. J'ai aussi été un des promoteurs des parkings d'échange. Quand nous avons la majorité au Grand Conseil, nous avons voté toute une série

de parkings d'échange, en donnant à la Fondation des parkings, grâce aux recettes des horodateurs notamment, les moyens de financer la construction de ces parkings.

J'estimais et j'estime encore nécessaire de limiter le nombre de voitures arrivant au centre-ville, dans ce goulot d'étranglement, notamment les voitures en transit et celles des nombreuses personnes qui viennent travailler. Notre ville a la caractéristique d'avoir une forte densité d'habitants mais également une forte densité de postes de travail. Les personnes qui viennent travailler au centre doivent pouvoir se déplacer avec les transports publics. A cet égard, nous avons fait un effort considérable, toujours lorsque nous avons la majorité au Grand Conseil, pour mettre en place des infrastructures et des transports publics cohérents. Aujourd'hui, nous voyons les résultats de cette politique-là.

J'ai aussi œuvré pour faire en sorte que la ville soit habitable. Ici, je voudrais rendre hommage à M. Christian Ferrazino, en citant l'exemple de la rue Leschot, qui est une zone de rencontre appréciée de tous. Et quand je dis tous, je pèse mes mots: la semaine dernière, nous avons reçu, dans le cadre de la Délégation à l'aménagement du Conseil administratif, la Société privée de gérance et son président, M. Barbier-Mueller. Celui-ci nous a dit textuellement qu'il se réjouissait de voir des zones de rencontre telle que celle de la rue Leschot. C'est dire que des pas très importants ont été réalisés, s'agissant de l'idée qu'on se fait de la ville, des apports positifs que peuvent amener une politique diversifiée et le refus des parkings à l'intérieur de la petite ceinture.

Concernant le parking du Pré-l'Evêque, j'ai aussi été un des opposants au projet il y a vingt-cinq ans, lorsqu'il était question d'un parking de 600 à 700 places. Je m'y suis opposé dans l'association d'habitants où je militais à l'époque. Cela dit, j'ai examiné le présent projet et je m'y suis rallié, parce qu'il prévoit un parking de 230 places exclusivement destinées aux habitants – et je m'engage à faire en sorte que ce soit le cas. D'une part, nous allons distribuer des cartes à puce, empêchant qu'on puisse s'échanger les clés. D'autre part, nous allons inscrire sur chaque place le numéro d'immatriculation de la voiture, ce qui permettra un contrôle.

J'ai bien compris les exigences de certains à cet égard et je les rassure: nous allons faire un parking réellement réservé aux habitants, en prenant des mesures de contrôle très strictes. En effet, je sais bien que certains parkings d'immeubles, parce qu'ils sont chers, sont utilisés par des pendulaires travaillant au centre-ville. En conséquence de quoi, je m'engage à faire en sorte que le parking du Pré-l'Evêque soit réellement réservé aux habitants.

Par ailleurs, entre un macaron annuel à 180 francs et une place à 230 francs par mois, il y a effectivement une différence appréciable. S'il le faut, nous irons négocier avec la Fondation des parkings pour que le prix soit baissé, pour que le

transfert soit possible et que les habitants qui paient aujourd'hui un macaron pour garer leur voiture dans la rue puissent utiliser ce parking.

Voilà pourquoi, Mesdames et Messieurs, je vous invite à voter ce crédit d'étude, y compris les Verts, dans la mesure où ce projet correspond exactement au combat que nous avons mené, les uns et les autres, pour que la ville soit habitable.

M. Thierry Piguet (S). «Nous avons de grands projets pour les Eaux-Vives. Nous avons envie d'améliorer la situation des habitants en matière de stationnement, ainsi que celle des commerçants, en aménageant des espaces de convivialité. C'est la raison pour laquelle nous soutiendrons (...) la création d'un parking à Pré-l'Evêque, mais à la condition qu'il soit exclusivement réservé aux habitants.»

Ces propos tenus le 24 janvier 2005, ici dans ce même Conseil, ne sont pas ceux d'un libéral forcené amateur de grosses cylindrées, ni ceux d'un radical qui aurait très envie de voir du stationnement sauvage pour mieux faire travailler les agents municipaux, ni même ceux d'un socialiste empreint d'un mal-être face à des habitantes et des habitants dont on voudrait améliorer la qualité de vie. C'est bien celle d'un conseiller municipal Vert, qui nous disait, je le répète: «Nous soutiendrons la création d'un parking à Pré-l'Evêque.»

Après l'excellente intervention de Nicole Valiquer Grecuccio, je reviendrai sur le discours des préopinants Verts, et surtout sur celui de M^{me} Klopmann, discours pessimiste, à la limite du catastrophisme. Elle nous dit que les habitants des Eaux-Vives sont habitués au manque de places. Eh bien, oui, nous sommes tous habitués au manque de places de travail, au manque de places de crèche, au manque de places dans les EMS... Nous y sommes habitués, mais devons-nous, pour autant, rester les bras ballants, assis à ne rien faire? Le Parti socialiste n'est pas un parti qui se fonde sur le fatalisme, ni sur la fatalité.

Quant à l'argument selon lequel ce ne sera de toute façon pas un parking habitants, j'ai été rassuré par M. Pagani. J'allais justement lui demander de prendre langue avec la Fondation des parkings, qui dispose d'un service de surveillance. Il devrait donc être possible de contrôler que ce parking soit bien réservé aux habitants.

De toute façon, nous disait encore M^{me} Klopmann, ce parking ne se fera pas. Mais ce n'est pas avec ce genre de pronostic à la Madame Soleil qu'on voit très loin! Pour nous, la politique exige de l'anticipation, de la prévision, de la projection et un brin d'optimisme quand même. Il y a un risque, certes, mais nous devons tenir compte des risques dans tous nos projets. Le risque est politique:

il doit, tant qu'à faire, être évalué le mieux possible, mais il ne peut jamais être totalement écarté. Tous les grands projets soutenus par ce Conseil incluait des risques, et tous n'ont pas abouti. Malgré les millions que nous ont coûté ces projets, il fallait bien les étudier, sinon à quoi sert-il de siéger ici?

Le Parti socialiste préfère en tout cas ce parking habitants au grand projet de parking sous-lacustre de 850 places, qui, je le rappelle, est porté par M. Cramer, magistrat cantonal Vert! Alors, comment feront les Verts en cas de référendum? Pour ma part, c'est à ce sujet que je ne suis pas très optimiste... (*Applaudissements.*)

M. Vincent Maitre (DC). Je voudrais réagir aux propos de M^{me} Klopmann, qui disait qu'il y a beaucoup de places aux Eaux-Vives. Je ne sais pas où vit M^{me} Klopmann, apparemment pas dans ce quartier ni peut-être sur la même planète... Il suffit en effet de discuter avec quelques habitants du quartier pour se rendre compte qu'ils sont littéralement excédés. Même à vélo, on constate qu'il n'y a aucune place. On ne peut vraiment pas se garer et d'ailleurs les macarons distribués sont bien plus nombreux que les places disponibles.

Ensuite, lorsque M^{me} Klopmann dit que les parkings de Villereuse ou de Rive ne sont pas saturés, c'est qu'elle n'est probablement pas allée le constater elle-même. Le parking de Rive, en plus d'être très cher, est complet tous les jours, et il en est de même pour le parking de Villereuse, dont le nombre de places est manifestement insuffisant.

Enfin, elle reproche au Parti démocrate-chrétien de dire constamment oui, sans réfléchir, dès lors qu'on projette un parking, mais il ne s'agit pas de cela. En fait, comme M. Lathion l'a dit tout à l'heure, nous défendons le principe que, lorsqu'une place de stationnement disparaît en surface, elle soit remplacée par une place en sous-sol. Cela nous paraît être la moindre des choses pour contribuer à améliorer la qualité de vie des habitants de notre ville.

Le Parti démocrate-chrétien n'est évidemment pas contre la mobilité douce, mais il se préoccupe du bien-être des gens. Or tout le monde ne peut pas se déplacer à vélo. Je me réjouis de voir M^{me} Klopmann, un jour peut-être, lorsqu'elle sera mère d'une nombreuse famille, prendre son vélo ou les transports publics pour trimbaler sa marmaille...

Pour terminer, je donnerai un exemple plus personnel. Construire un parking pour les habitants, contrairement à ce que l'on croit, peut inciter ces derniers à prendre les transports publics. Moi-même, qui habite dans un quartier où les macarons distribués excèdent largement le nombre de places, je suis très souvent obligé de prendre ma voiture pour la déplacer. Je la prends même pour des trajets

très courts – j'avoue que j'en ai honte – car si je ne le fais pas, c'est trois ou quatre amendes par jour qui tombent! Si j'avais un parking à disposition dans mon quartier, je prendrais beaucoup plus souvent les transports publics.

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous annonce que la retransmission de notre séance sur Léman bleu a pris fin. La parole est à M^{me} Salika Wenger...

M^{me} Salika Wenger (AGT). J'ai bien entendu M. Cottet tout à l'heure, qui nous a dit qu'il parlait pour les deux siècles à venir. Mais est-il inéluctable que les voitures soient polluantes? Devons-nous toujours stigmatiser le bout de la chaîne? J'ai souvent un problème avec les positions prises par les Verts. Aussi, je profite de cette occasion, puisque nous discutons de parkings, pour le leur faire savoir.

Si une position extrêmement radicale était prise, disant que les voitures polluantes sont interdites en ville de Genève, je le comprendrais très bien. Mais ce n'est pas du tout ce qui est dit. En fait, il n'est question que de stigmatiser les gens, qui achètent les voitures qu'on leur vend et qui n'ont aucune responsabilité à l'égard du fait qu'elles soient ou non polluantes, puisqu'ils n'interviennent pas dans la production. Comme l'ont dit les préopinants, il s'avère que certaines personnes ont besoin de se déplacer en voiture pour nombre de raisons, dont la plus importante – peu importe ce qu'en pensent les Verts – c'est que la voiture est aussi une forme de liberté. Une élue Verte m'a un jour confié que, oui, la voiture est une forme de liberté, permettant de partir quand on veut, où on veut. On a beau prétendre que le vélo ou les transports publics sont parfaitement efficaces, le fait est, comme l'a relevé mon préopinant, qu'avec trois gosses, un mari, deux chiens et des courses, c'est un peu difficile à vélo!

Le parking habitants a cet avantage qu'il nous évite de tourner pendant des heures. Vous reconnaîtrez avec moi que tourner pendant des heures est un facteur de pollution et que, d'autre part, nous ne portons aucune responsabilité dans le fait que nos voitures sont polluantes. Il convient donc de penser aussi à la qualité de vie des gens qui ont fait le choix d'avoir une voiture, car c'est aussi un choix légitime. Ils doivent pouvoir vivre sans être perpétuellement stigmatisés et culpabilisés, vivre comme des citoyens normaux, avoir la possibilité de poser leur voiture quand ils n'en ont pas besoin et de prendre les transports publics s'ils en ont envie. C'est pourquoi je trouve les parkings pour habitants très utiles.

Pour vivre aux Eaux-Vives, je peux vous garantir qu'il n'y a aucune place pour se garer. J'ai un macaron à 180 francs: il ne m'évite pas d'aller me garer près des Bastions, alors que j'habite dans le triangle de Villereuse, ce qui est

encore une source de pollution supplémentaire. Mesdames et Messieurs, vous vous inquiétez pour les deux prochains siècles: j'espère que, dans deux siècles, les voitures ne seront plus polluantes, mais qu'elles existeront encore, parce que ce moyen de se déplacer me semble aussi être un choix possible et qu'il n'y a pas de raison de nous stigmatiser pour cela! (*Applaudissements.*)

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je répondrai très brièvement à M. Cottet, qui nous reprochait un manque d'arguments et qui en appelait au bon sens. En l'occurrence, le bon sens, c'est aussi de trouver des solutions, non pas des solutions qui s'excluent, mais des solutions qui soient complémentaires. Le Parti démocrate-chrétien défendra toutes les solutions qui répondent aux besoins des habitants.

Pour reprendre ce que vient de dire M^{me} Salika Wenger, je donnerai l'exemple de Lyon: lorsque j'arrive à Lyon, je trouve toujours une place en souterrain, et je ne suis pas obligé de tourner pendant des heures, ce qui nous rend fous ici, à Genève! En voyant l'état dans lequel sont les automobilistes qui cherchent une place au centre-ville, il y a de quoi se dire, en tant qu'élus, qu'il faut trouver des solutions. Et ces solutions consistent à créer des parkings en périphérie, certes, mais aussi au centre-ville.

De plus, on ne cesse, dans ce parlement, de déplorer le manque d'activité et la situation des commerces au centre-ville, qui sont en train de s'exiler en périphérie. Or nous sommes aussi élus pour trouver des solutions afin que le centre-ville puisse vivre et que tout le monde y trouve son compte, les habitants comme les commerçants.

M^{me} Isabelle Brunier (S). Mesdames et Messieurs, vous le savez, je suis absolument anti-voiture et je roule constamment à vélo. Je considère donc que, sur ce sujet, je n'ai pas de leçon à recevoir. Par ailleurs, il se trouve que j'habite à la rue de Villereuse et que je peux contempler, de mes fenêtres, les embouteillages qui se produisent chaque matin dans ce quartier, que je connais bien et où j'habite depuis quinze ans. C'est dire que je ne me suis pas levée pour défendre la voiture, mais plutôt pour reprendre les termes de Philippe Cottet, qui parlait de «courage politique».

En effet, j'aimerais bien que le magistrat cantonal Vert, qui siège depuis dix ans au Conseil d'Etat et qui se présente au Conseil des Etats, à Berne, pour défendre les options écologistes – Robert Cramer pour le nommer – ait également un peu plus de courage politique concernant la politique des transports à Genève! Car il est bien de se vanter d'avoir ajouté je ne sais combien de lignes de tram,

mais si on n'enlève pas une seule voiture, si au contraire, avec l'ouverture des frontières, on en laisse venir bien plus au centre-ville, il ne sert à rien d'augmenter les trams, qui plus est des trams qui s'embouteillent parmi! Il suffit de voir l'ancienne ligne du tram 12 le matin, à Villereuse: les trams se bloquent les uns les autres et n'arrivent pas à circuler, car ils sont trop nombreux sur la même voie.

Et alors que ce même magistrat cantonal détient les vraies clés du problème, alors qu'il n'est même pas capable de faire appliquer les normes OPAir et OPB sur le territoire cantonal, ni d'appliquer la loi quand les taux d'ozone sont dépassés, c'est son propre parti qui vient nous donner des leçons sur ce que nous devons voter ici, en Ville! (*Applaudissements.*)

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté par 56 oui contre 14 non.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre t), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 560 000 francs destiné à l'étude d'un parc à voitures pour résidents à la place du Pré-l'Evêque, parcelles N^{os} 361, 368, 395, feuille 11 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives, propriété de la Ville de Genève, et parcelle N^o 2963, domaine public de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 560 000 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif.

Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera remboursée par la Fondation des parkings. Sinon, les frais d'étude seront à la charge de la Ville de Genève et amortis en 3 annuités qui figureront à son budget.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer ou radier toute servitude dans le périmètre concerné, afin de pouvoir réaliser l'aménagement projeté.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

8. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

9. Interpellations.

Néant.

10. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h 10.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	1682
2. Communications du bureau du Conseil municipal	1682
3. Questions orales	1682
4. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 28 mars 2007 en vue de:	
– la modification de la servitude de limitation de destination des bâtiments à usage de culte ou de toute autre activité culturelle en une servitude de restriction de droits à bâtir, soit de limitation de destination à usage de logements et équipements sociaux, avec une part majoritaire de logements sociaux pérennes (HBM);	
– la modification de l'assiette de la servitude de passage public à pied existante, côté rue de Carouge;	
– la création d'une servitude d'usage de parc public sur l'arrière de la parcelle;	
– la création d'une servitude de passage public à pied, côté rue de la Maladière, toutes servitudes grevant à charge la parcelle N° 1018 de la commune de Genève, section Plainpalais, sise rue de la Maladière 2/rue de Carouge 108, propriété de l'Eglise protestante de Genève, au profit de la Ville de Genève;	
– la création d'une servitude de passage pour tous véhicules (accès parking) aux 1 ^{er} et 2 ^e sous-sols, qui grèvera les parcelles N°s 3389, 1011 et 1017 de la commune de Genève, section Plainpalais, propriété de la Ville de Genève, au profit de la parcelle N° 1018 de la commune de Genève, section Plainpalais, propriété de l'Eglise protestante de Genève (PR-546 A)	1688
5. Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la pétition intitulée: «En faveur de la professionnalisation de la Ludothèque de la Vieille-Ville et environs» (P-188 A)	1697
6. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner les arrêtés II et III de la proposition du Conseil administratif du 7 septembre 2005, sur demande du Département de l'aménagement, de l'équipe-	

ment et du logement, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 29412-307, qui prévoit la construction de logements pour étudiants sur trois parcelles situées au chemin Edouard-Tavan, feuille 80 du cadastre de la ville de Genève, de l'ouverture d'un crédit de 220 200 francs destiné à l'étude d'aménagement d'une crèche et de l'ouverture d'un crédit de 210 000 francs pour l'étude de réaménagement du chemin Edouard-Tavan et de l'aménagement des espaces publics ainsi que l'étude du réseau d'assainissement en système séparatif (PR-430 A)	1715
7. Rapports de majorité et de minorité de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 23 août 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 560 000 francs destiné à l'étude d'un parc à voitures pour résidents à la place du Pré-l'Evêque, parcelles N°s 361, 368, 395, feuille 11 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives, propriété de la Ville de Genève, et parcelle N° 2963, domaine public de la Ville de Genève (PR-497 A/B)	1739
8. Propositions des conseillers municipaux	1765
9. Interpellations	1765
10. Questions écrites	1765

La mémorialiste:
Marguerite Conus